

**Université  
des Antilles**



● ●

# Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2017

# Conseil d'Administration

Mercredi 5 juillet 2017 à 9 heures en visioconférence

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	A
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P

	<b>HARAL</b>	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>
	<b>KIMBOO</b>	Karine	BIATSS	972	<b>P</b>
	<b>PORTECOP</b>	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
<b>Etudiants : 4</b>	<b>LARROUY</b>	James	Etudiant	971	<b>A</b>
	<b>AGAPE</b>	Kéisa	Etudiant	971	<b>P</b>
	<b>TRESFIELD</b>	Steeve	Etudiant	972	<b>A</b>
	<b>GABOURG</b>	Raïssa	Etudiant	972	<b>P</b>
<b>Personnalités Extérieures : 10</b>	<b>PENCHARD</b>	Marie-Luce	Conseil Régional	971	<b>Procuration</b>
	<b>NELLA</b>	Aurélie	CTM	972	<b>Procuration</b>
	<b>GATIBELZA</b>	Josiane	Ville Universitaire	971	<b>Procuration</b>
	<b>BRAVO-PRUDENT</b>	Arlette	Ville Universitaire	972	<b>Procuration</b>
	<b>KECLARD</b>	Lisiane	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>ALICE</b>	Jean	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>NAGAPIN</b>	Henri	Personnalité extérieure	971	<b>Procuration</b>
	<b>THOUARD</b>	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	<b>Procuration</b>
	<b>HAYOT</b>	Bernard	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
	<b>MORINIÈRE</b>	Max	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
<b>Invités de droit</b>	<b>GALAP</b>	Camille	Recteur	971	<b>Représenté par M. Philippe DELACOURT</b>
	<b>CORMIER</b>	Béatrice	Rectrice	972	<b>Représenté par Mme M-J ROBERTIN-DESROC</b>
	<b>RINALDO</b>	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	<b>P</b>

	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>AUDEBERT</b>	Christophe	DGSA	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>VEFOUR-ACHEEN</b>	Brigitte	DRH	Administration Générale	<b>A</b>
	<b>HANOT</b>	Boris	Contrôleur de gestion	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>LAPLAIGE-AURIAULT</b>	Charline	Adjointe DRH	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>GARNIER</b>	Gladys	DAJ	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>CALIF</b>	Rudy	Vice-Président du Pôle GUADELOUPE	971	<b>P</b>
	<b>JOSEPH</b>	Philippe	VP délégué à l'Innov. pédagogique	972	<b>A</b>
	<b>MOLINIE</b>	Jack	VP délégué à la répartition des moyens	971	<b>P</b>
<b>Invités</b>	<b>LAMBOURDIERE</b>	Eric	Adm. Prov. IUT	972	<b>A</b>
	<b>AUORE</b>	Guyène	Adm. Prov. IUT	971	<b>P</b>
	<b>TROUPE</b>	Marylène	Directrice ESPE	971	<b>P</b>
	<b>TROADEC</b>	Bertrand	Directeur ESPE	972	<b>A</b>
	<b>VAILLANT</b>	Jean	Directeur ED 588	971	<b>P</b>
	<b>BERTHET</b>	Dominique	Directeur ED 589	972	<b>P</b>
	<b>ROBERTIN-DESROC</b>	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	<b>P</b>
	<b>DELACOURT</b>	Philippe	Directeur de l'expertise et du soutien Rectorat de la Guadeloupe	971	<b>P</b>

# Université des Antilles

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 5 juillet 2017

### I- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT.

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Bonjour à tous et à toutes. Mesdames et Messieurs les élus, chers invités, merci de votre présence à ce Conseil d'Administration plénier de l'Université des Antilles, le dernier avant la fermeture de l'établissement qui est prévue le 26 juillet 2017.

Avant d'aborder véritablement l'ordre du jour, j'aimerais donner quelques informations qui sont déjà connues par certains puisque je les ai données dans d'autres conseils. Comme nous l'avons prévu, nous avons organisé la formation des étudiants durant le week-end du 24 et 25 juin de cette année. Il y avait 40 étudiants, 28 de la Martinique et 22 de la Guadeloupe. Cela s'est passé dans une ambiance sereine et constructive. Les intervenants ont joué le jeu, certains sont venus de la Martinique, d'autres déjà à la retraite sont venus faire profiter de leur expérience, surtout en ce qui concerne l'histoire de notre Université. Les étudiants sont repartis contents. Je voudrais profiter pour remercier les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement. Je veux parler de Monsieur HANOT (contrôleur de gestion) qui s'est beaucoup impliqué, Madame EPAMINONDAS (chef de cabinet) qui s'est impliquée aussi, Madame CAZIMIR (attachée de communication), Monsieur SUBITS (Directeur des services financiers), les étudiants qui se sont beaucoup impliqués plus particulièrement Monsieur Stéphane CHOLET qui a accueilli leurs collègues venus de la Martinique. Je pense que c'est une formation à refaire, peut-être pas tout de suite, mais en tout cas cette initiative favorise la cohésion entre les étudiants. Certains ne se connaissaient pas alors qu'ils fréquentent la même université. C'est aussi l'occasion de resserrer les liens entre les étudiants et les pôles de l'Université.

Toujours en faveur des étudiants, nous avons prévu de faire une carte électronique. Les étudiants ont toujours eu une carte en carton qu'il fallait changer chaque année et qui s'abimait facilement. Je remercie beaucoup Monsieur SUBITS ainsi que les étudiants qui ont beaucoup travaillé pour cette nouvelle carte universitaire. C'est une carte multi-services qui dans un premier temps sera limitée à l'inscription et aux documents à récupérer au niveau des bibliothèques. Petit à petit, on l'ouvrira à d'autres services, peut-être le transport et d'autres services connus dans d'autres pays. Ainsi, les étudiants qui se déplacent pourront bénéficier des mêmes avantages dans ces pays. C'est vrai que cette carte a coûté 57 000 euros avec les machines pour imprimer: deux machines seront placées en Martinique, deux autres en Guadeloupe. Je pense que cette dépense sera très rapidement amortie car nous n'aurons pas à refaire les cartes chaque année, les étudiants pourront garder la même carte.

Lors de notre premier CA, un étudiant avait posé la question des supports papier. Il disait que les supports papier étaient un peu lourds. Quand je vois le dossier de notre Conseil d'Administration, il est énorme. Vous comprendrez que cela demande beaucoup de travail : travail pour les secrétaires qui sont amenées à préparer ces dossiers, beaucoup de travail jusqu'à la dernière minute car il y a des documents qui sont encore arrivés ce matin. Les secrétaires sont obligées de les photocopier pour que nous les ayons en séance. Par ailleurs, nous sommes tous soucieux de l'environnement. D'une manière ou d'une autre, il faut détruire tous ces papiers au fil des années peut-être en les brûlant. Or vous savez très bien que dans les gaz à effets de serre, tout ce que nous brûlons joue un rôle fondamental.

Nous avons donc décidé d'ouvrir la réflexion sur la mise à disposition de tablettes pour les administrateurs afin d'éviter d'avoir trop de papiers. Cela permettrait de recevoir plus facilement les documents à la dernière minute, si nécessaire. La réflexion est lancée en tenant compte du prix, j'espère que ce ne sera pas trop cher. Nous ne pouvons pas parler de notre Université sans parler des disponibilités financières. Il faut que nous fassions attention au coût. Si ça revient moins cher qu'en format papier, je pense que ça vaut le coup. Selon moi, si on évalue le prix de revient de ce Conseil d'Administration, nous aurons peut-être le prix de l'une des tablettes. Il y a le temps passé par les secrétaires, le papier, l'encre etc. Si nous décidons de nous équiper en tablettes, on devrait amortir les coûts assez rapidement.

Je voudrais rappeler que les demandes d'autorisation de cumul devraient faire l'objet d'une vraie discussion au niveau du Conseil Académique. Je reçois des demandes de cumul et de régularisation alors que l'enseignement a déjà été effectué. Ce n'est pas un bon procédé. Il faut que nous arrivions à un fonctionnement normal de l'Université afin que les pièces soient présentées avant que l'enseignement ne soit effectué. Après cinq mois ou cinq mois et demi de mandature, je pense que vous avez bien compris que cet ancien fonctionnement doit disparaître au profit d'un fonctionnement réglementaire. C'est un peu difficile maintenant parce que nous avons beaucoup de choses à faire passer mais nous devons travailler dans ce sens et éviter de travailler en fonction des occasions ou des personnes, sans aucun respect des textes réglementaires. Les textes sont là, il nous appartient au sein du Conseil d'Administration, de faire passer les documents et le courrier afin que chacun puisse respecter ces textes et se repositionner sur ses vraies missions.

Les enseignements en ligne devraient également faire l'objet d'une discussion. Nous n'avons pas de visibilité au moment où nous sommes en train de faire notre offre de formation. Il faut faire des formations en ligne, faire des formations par visio-conférence. Il y a un master qui se fait déjà en ligne et quelques formations qui se font en partie en ligne. Concernant le paiement des heures, j'avoue personnellement que je n'ai pas de visibilité à ce niveau. Il faut absolument que nous nous penchions sur ce dossier pour voir comment rémunérer les enseignants qui interviennent sur ces formations en ligne. Si nous tenons compte des objectifs de la politique de l'établissement, vous saurez que l'offre de formation portera forcément sur le développement de la formation en ligne. La réflexion que nous mènerons au sujet des formations en ligne déjà existantes sera aussi pour les formations à venir. Il est donc important de commencer à y réfléchir dès maintenant.

Les travaux d'accréditation avancent. La première phase qui consistait à saisir les fiches dans le logiciel GIROFLE arrive à sa fin. Il y a encore quelques soucis dans la saisie des documents, quelques champs qui ne sont pas renseignés. Une petite équipe plus proche des composantes a été mise en place en Guadeloupe ainsi qu'en Martinique afin de les aider à résoudre ces problèmes. Suite à cette première phase, une réunion se tiendra avec les Collectivités, les acteurs socio-économiques et les organismes de recherche afin de les informer de notre politique d'offres de formation et de recherche d'établissements mais aussi pour permettre de créer un lien avec ces différents acteurs et mettre en place les formations demandées par les territoires. Ces formations seront davantage des formations professionnelles, une partie sera faite en formation initiale et une autre en formation continue pour que les deux formations continuent fonctionnent correctement avec des bases solides. Pour l'instant, aucune formation ne retient vraiment mon adhésion au niveau des deux pôles, ça fonctionne mais on ne peut pas dire que ça fonctionne bien. Il nous appartient maintenant de nous pencher sur cette formation continue afin que les choses fonctionnent bien et que cette formation continue devienne un véritable pôle de développement de notre Université.

Toujours dans la partie « accréditation », je voudrais remercier un certain nombre de personnes qui travaillent énormément pour que cette offre de formation et de recherche se réalise et soit réussie. Je veux parler des deux V/P CFVU, des deux V/P Recherche, le V/P CA et le V/P Innovation qui travaillent beaucoup sur cette offre de formation et de recherche. Je veux remercier les porteurs de projets, l'ensemble de l'Université qui participe à ce projet. Ce ne sera pas le projet d'un pôle mais de l'Université. Je rappelle qu'il n'y a pas deux sites mais un seul site. C'est la politique de site de l'Université, l'offre de

formation et de recherche de l'Université, c'est la raison pour laquelle il y a une harmonisation entre ces quatre vice-présidents.

La semaine prochaine, il y aura une réunion thématique en Martinique toute la journée du 11 juillet, les 12 et 13 juillet la réunion se tiendra le matin en Guadeloupe. Cette réunion thématique concernera les organismes, les Collectivités, les Rectorats. Je demanderai à ma chef de Cabinet si elle n'a pas oublié les Rectorats, il ne faudra pas oublier les deux ESPE et tous ceux qui ont participé aux deux grandes réunions sur les pôles concernant la politique de recherche. Quand on fait ce type de réunion, c'est un peu dommage que les personnalités extérieures ne soient pas destinataires de ces mails. Je vous prie de m'excuser mais ce n'est pas moi qui les envoie. J'aimerais que les personnalités extérieures sachent ce que nous faisons au niveau de l'Université afin d'éviter qu'ils ne découvrent les choses lors des Conseils d'Administration ou des Conseils statutaires. Je souhaite que la chef de Cabinet prenne note pour que ces erreurs ne se reproduisent plus. C'est important, c'est un peu dommage de voir nos collaborateurs uniquement lors de ces réunions statutaires alors qu'ils ont leur mot à dire dans la préparation de ces réunions, surtout au sujet de la politique de recherche et de formation. Nous avons eu une grande réunion sur la Guadeloupe ainsi que sur la Martinique, c'est dommage que les personnalités extérieures n'aient pas été invitées à ces réunions. J'en suis désolé, j'espère vraiment que ces anomalies ne se reproduiront plus.

Je souhaite donc que nos travaux se passent dans des conditions sereines, dans une ambiance constructive. Je le dis à chaque fois. C'est vrai qu'il y a des points qui amènent des questions mais c'est un peu normal, tout ne peut être homogène. Heureusement qu'il y a des questions, s'il n'y en avait pas il n'y aurait pas de réponses. Nous essaierons d'apporter des réponses à toutes les questions, tout en sachant que pour certaines il ne sera peut-être pas possible d'en donner. Je vous remercie.

Avant de commencer véritablement l'ordre du jour, je vous demanderai de soumettre vos questions diverses.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Bonjour chers collègues, je ne vous vois pas très bien mais je vous reconnais. Je suis très heureuse d'être là aujourd'hui avec vous pour ce CA très important pour notre établissement. Je souhaiterais ajouter plusieurs questions diverses. Vous venez, Monsieur le Président, d'aborder le point sur l'accréditation. Je souhaiterais que nous puissions avoir une situation plus précise sur l'accréditation, notamment sur le rétro planning et sur la remontée des informations.

J'ai une deuxième demande par rapport à la situation précise des personnels ANT, une troisième demande sur la sécurité, une quatrième sur la situation financière exacte de notre établissement. Sinon j'ai une question qui concerne un problème un peu plus précis: comment faire quand on a un secrétaire qui n'est pas là (une personne qui n'est malheureusement plus de ce monde) et que l'on voudrait recruter sur la masse salariale ? Est-ce nécessaire d'avoir votre propre autorisation ou une autorisation du CA ? Quelles est la procédure ? Je vous en remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il d'autres questions diverses en Martinique ? S'il n'y en a pas, nous allons recueillir celles de la Guadeloupe. Monsieur HERTOGH.

**M. Claude HERTOGH** (*MCF 971*) – Bonjour à tous. J'ai une question sur la filière STAPS pour la rentrée prochaine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur MONTAUBAN.

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN** (PR 971) – J'aimerais apporter quelques informations complémentaires au sujet de la localisation d'un poste de directeur sur le Pôle Guadeloupe.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il d'autres questions ? Il y a des questions en Martinique ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Nous en avons parlé en d'autres lieux mais j'aimerais rediscuter de la date de la fin des inscriptions des étudiants. A priori, pour le moment elle serait arrêtée au 15 septembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autres questions, je vous demanderai votre accord pour une modification de l'ordre du jour de cette séance. Je dois ajouter deux points :

- aux affaires juridiques : le relevé d'avis du Comité Technique du 4 juillet 2017 pour les statuts des IUT et l'accréditation des ESPE.

- aux affaires pédagogiques : il faudrait ajouter le relevé de décisions du CAC du 03 juillet 2017.

Une petite correction : ce sont des relevés d'avis des CT du 26 mai et du 21 juin et non des relevés de décisions.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je souhaiterais pouvoir examiner ces deux points avant.

## **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER ET DU 16 MAI 2017.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Si vous en êtes d'accord, nous commencerons par le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour à savoir l'adoption des procès-verbaux des Conseils d'administration du 21 février 2017 et du 16 mai 2017. Vous constaterez que ces procès-verbaux font apparaître des points d'interrogation, c'est simplement parce que les noms des intervenants ne sont pas connus. Ces comptes-rendu étant rédigés par une personne extérieure à l'établissement, ce serait bien de vous annoncer afin de pouvoir indiquer votre nom à chacune de vos prises de parole.

Nous commençons par le PV du Conseil d'administration du 21 février 2017, le premier que j'ai présidé. Avez-vous des questions ou des remarques ? Je rappelle que lors du dernier conseil, les collègues ont demandé des procès-verbaux complets. Nous avons passé du temps à discuter en début de séance et avons décidé de le faire. Cela demande plus de temps et financièrement cela coûte plus cher puisque c'est fait par une société extérieure. Mais nous décidé de le faire, nous le ferons.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier car nous avons eu des documents complets. Comme je l'avais dit l'autre fois, je le répète, il me semble que c'est très important notamment pour le PV du 21, le 1<sup>er</sup> CA de l'Université des Antilles. Pour moi, ce sont des textes historiques et fondateurs. Je vous remercie très sincèrement d'avoir permis que nous ayons ces documents complets.

Sinon quelques petites remarques :

- page 18, lorsque Madame Josiane GATIBELZA s'exprime, il me semble qu'il y a une phrase qui n'a pas vraiment de sens. Il est indiqué : « *Aujourd'hui, dans un Conseil municipal, c'est pareil, on délègue au Maire la possibilité d'ester en justice* ».

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ainsi que ça ce dit.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je me demandais si on comprenait bien la dimension juridique. Sinon, par rapport aux points d'interrogation dont vous parliez, il me semble me reconnaître pour la plupart. A la fin de la page 37, il me semble que c'était

moi ainsi qu'à la page 38 « *Je vous remercie ...* » et « *Merci de me permettre de poser cette question* ». Ça aidera peut-être à éviter les points d'interrogation. Merci beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, puis Monsieur GERARDIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, dans la continuité de ce que disait Madame BERTIN, je crois me reconnaître à la page 38 après votre intervention.

Je voudrais également dire que nous avons reçu les documents tardivement. Il faudrait essayer de les envoyer un peu plus tôt pour les autres conseils pour nous permettre de nous organiser de la façon la plus sereine possible. Je suis consciente des difficultés, je comprends que la période contrainte puisse générer ces envois tardifs.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faudrait essayer de trancher car vous savez que plus les documents sont importants et volumineux, plus la rédaction demande du temps et plus vous les recevrez tard. Nous sommes aujourd'hui en CA, peut-être faudrait-il prendre une décision. Est-ce que nous voulons un document plus synthétique mais quand même assez complet qui nous permette d'accéder rapidement aux points importants de l'ordre du jour ? J'avoue que je pencherais plus pour ce type de document. Ou alors est-ce que nous voulons un document beaucoup plus complet, exhaustif, tel que celui qui a été donné aujourd'hui, avec le risque de le recevoir tardivement ? Il faut savoir que quand nous le recevons, nous le relisons avant de l'envoyer, ce qui nous demande beaucoup de temps.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Merci Monsieur le Président. Page 35, sur la motivation d'un vote, je n'étais pas démotivé à l'époque. J'ai simplement motivé mon vote.

En réponse à votre questionnement précédent, je pense qu'il serait utile de faire un mix entre la forme « relevé de décisions du CA » qui serait une sorte de sommaire qui permettrait d'avoir tout de suite les décisions et le PV intégral car je pense qu'il est important de conserver la mémoire de l'établissement et des échanges. En termes de rapidité, je pense qu'un sommaire des votes pourrait être remis rapidement.

**M. le Président Eustase JANKY** – L'objectif était d'alléger le travail, or avec cette proposition on alourdirait la tâche puisqu'il faut taper le PV complet et faire autre chose. Tout ce travail coûte beaucoup à l'établissement. Je pense que ce sont les petites économies qui nous permettront de sortir de cette situation. Je suis d'accord pour un sommaire qui permettrait de savoir que tel ou tel point se trouve à telle page.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Quand je dis un sommaire, ce n'est pas un sommaire au sens... je veux parler de la formule que l'on a eu l'occasion de faire une fois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous essaierons de réfléchir. Peut-être faudrait-il mettre ce point à l'ordre du jour de notre prochain CA pour laisser à chacun le temps de réfléchir et d'apporter sa pierre afin que nous ayons un document validé par chacun de nous.  
Monsieur PORTECOP.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Ce format de PV me convient parfaitement. Je vois qu'il fait l'unanimité dans la salle parce qu'il a le mérite de reprendre le détail des discussions qui est parfois important, ce qui n'empêche pas d'avoir – comme dit le collègue GIRARDIN – une synthèse des décisions prises avec les grands points qui ont été abordés. Il me semble que c'est également important pour l'histoire de notre Université pour que dans dix ans, nos chercheurs puissent aussi travailler sur cette matière. Cela me semble important.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que nous inscrirons ce point à l'ordre du jour du prochain CA. Chacun de nous prendra le temps de réfléchir et saura ce qu'il veut vraiment. Nous adopterons ce format pour éviter de perdre du temps à chaque séance. Autant je comprends la demande des administrateurs pour une synthèse, autant je ne suis pas d'accord pour alourdir le travail. Si nous devions avoir un document complet, ce ne serait pas nécessaire d'avoir une synthèse parce que celui ou celle qui lira la synthèse risque de dire qu'il (qu'elle) ne voit pas tel ou tel point, qu'il (qu'elle) aimerait que ce point figure aussi dans la synthèse. Pourquoi avoir mis tel problème plutôt que tel autre etc. Je pense que la synthèse posera problème.

Monsieur HERTOGH.

**M. Claude HERTOGH (MCF 971)** – Je pense que nous sommes confrontés aux difficultés de toutes ces commissions paritaires qui se tiennent. La retranscription fidèle ne demande pas plus de temps que le travail de synthèse. Le travail de synthèse mobilise plus d'intelligence puisqu'il faut retranscrire la sincérité des débats en édulcorant les propos qui ont été tenus. Le gain de temps de la personne qui doit retranscrire est quasiment nul. Par contre, j'ai cru comprendre que dorénavant vous ferez des transcriptions dématérialisées, le volume de papier ne sera donc plus un coût mais à la limite le temps que vous aurez perdu pour la retranscription des documents sera très important puisqu'il y a beaucoup de dossiers, c'est là que vous gagnerez du temps. Après, il y a deux éléments à prendre en compte pour la transcription: le coût de la transcription que fait la société – je ne suis pas sûr que ce soit moins cher de faire du synthétique que de faire de l'intégral – et ce sera à vous de regarder ce que vous préférez en termes d'opportunité, en termes de lisibilité et de sincérité de vos débats.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le PV synthétique impliquera forcément le Cabinet, les personnes de l'Université car ce n'est pas l'entreprise qui fait la retranscription qui va juger de ce qui est important. Cela signifie qu'à notre niveau, quelqu'un devra se libérer pour faire ce travail. Nous allons tous réfléchir jusqu'au prochain CA et nous y reviendrons. Je demande de le mettre d'ores et déjà à l'ordre du jour du prochain CA mais nous y reviendrons. Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le procès-verbal ?

Madame BERTIN-ELISABETH.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines)** – Monsieur le Président, il me semble que nous en avons déjà discuté l'autre fois. C'est toujours bien de continuer à échanger mais il me semble que pour garder la sincérité (*le terme a été utilisé par un collègue*) de nos débats et pour garder la teneur exacte de ce qui a été dit, le plus important serait d'avoir le document complet. Je crois qu'il y a eu une incompréhension sur ce qu'a dit tout à l'heure Madame FRANCOIS-HAUGRIN, qui ne remet pas en cause le fait que nous ayons les documents dans leur intégralité. Comme cela nous a été dit et rappelé par Monsieur PORTECOP, nous sommes tous très heureux d'avoir ce document. Cela a un coût mais permet d'avoir le document assez rapidement puisque ce sont des entreprises qui le font. Nous ne faisons pas de CA toutes les semaines. Si nous laissons une dizaine de jours à l'entreprise, nous avons les documents assez rapidement. C'est peut-être pour le reste des documents, que nous puissions les avoir à temps. Je ne pense pas que le fait d'avoir l'ensemble du document pose problème, en tout cas pour le pôle Martinique, cela ne pose aucun problème bien au contraire. Nous le trouvons très bien et vous en remercions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Nous y reviendrons lors du prochain CA. Nous n'entamerons pas le débat aujourd'hui.

Monsieur HANOT.

**M. Boris HANOT (Contrôleur de gestion administration générale)** – J'ai juste une observation de fond. Je n'apparais pas dans les présents alors que je l'étais aux deux séances.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. M. HANOT souhaite que l'on rajoute son nom au PV du 21 février. Monsieur AUDEBERT, vous avez oublié Monsieur HANOT.

Si vous n'avez pas d'autres questions sur ce procès-verbal, nous passons au PV du 16 mai 2017 et nous voterons les deux l'un après l'autre. Même observation de Monsieur HANOT qui ne figure pas sur les présents. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

**M. Rudy CALIF** (V/P Pôle 971) – Je ne vois pas mon nom sur la liste d'émargement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CALIF ne trouve pas son nom sur la liste d'émargement. Il y a certainement eu des petits problèmes à ce niveau. Je rappelle que lorsque l'on vient en conseil, il faut penser à signer surtout quand on est en retard. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le nom n'apparaît pas au procès-verbal. Essayez de faire attention pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Y a-t-il des questions ? M. GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Page 48 il y a cette délibération, (*inaudible*) financier, j'ai voté contre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement M. GERARDIN avait voté « contre ». Nous avons bien pris note. C'est bien à la page 50.

D'autres questions ?

**Mme Kéisa AGAPE** (Etudiante 971) – On remarque qu'à deux reprises, il est indiqué « CET » au lieu de SED Sciences de l'Education... je recherche les pages. Sinon à la page 31, 1<sup>er</sup> paragraphe : « *il y a eu une demande de l'établissement* » il faut lire « *que de l'établissement* ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne m'en rappelle pas, nous allons vérifier.

S'il n'y a plus de prise de parole, en tenant compte des remarques qui ont été effectuées, nous allons procéder au vote en commençant par le PV du 21 février 2017. Nous passons au vote du procès-verbal du 16 mai 2017.

## VOTE



Approbation du <u>procès-verbal du 16 mai 2017</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Le procès-verbal du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des votants.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons aux affaires financières. Nous avons deux points pour cette rubrique : le vote sur le plancher de 400 euros pour un paiement en trois fois des droits d'inscription et un vote sur la sortie de deux véhicules sur le pôle Martinique. Je demanderai à Madame Rinaldo, notre agent comptable, de présenter ces deux points.

## 2- VOTE SUR LE PLANCHER DE 400 EUROS POUR UN PAIEMENT EN TROIS FOIS DES DROITS D'INSCRIPTION

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je vous explique donc la philosophie. Pour pouvoir payer en trois fois, les étudiants doivent payer un tarif plancher. Jusqu'ici, il n'y avait pas de plancher donc tous les étudiants souhaitant payer en trois fois avaient la possibilité de le faire, même pour 150 ou 149 euros. Le problème c'est que cette année, sur l'ensemble des personnes qui ont voulu payer en trois fois, il y a 200 dossiers qui ont posé problème. Un étudiant qui demande à payer en trois fois laisse passer le premier paiement, puis il abandonne parce qu'il n'a plus envie de poursuivre des études. Il n'a pas tout payé et il demande à la banque d'arrêter les prélèvements. On s'en aperçoit beaucoup plus tard, le temps que le service scolarité pointe les choses. Honnêtement, nous n'avons plus la capacité de pouvoir suivre tous ces impayés au niveau de l'agence comptable.

Malgré toutes les relances, il y a actuellement un certain nombre de dossiers pour lesquels les étudiants se sont présentés à leurs examens alors qu'ils n'ont pas payé leur droit d'inscription. Pour avoir moins de dossiers à suivre, nous avons proposé qu'il y ait un plancher pour permettre ce paiement en trois fois puisque le Ministère nous incite à favoriser ce paiement en trois fois pour les étudiants qui en ont besoin. En même temps, il faut tenir compte des contraintes de personnel et de travail que cela génère donc nous proposons ce tarif plancher de 400 euros pour pouvoir payer en trois fois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Quel changement par rapport aux années antérieures ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Auparavant, l'étudiant pouvait payer 100 euros en trois fois parce qu'il n'y avait pas de plancher. On ne pouvait pas lui refuser ce paiement échelonné à partir du moment où il le demandait.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que quelqu'un souhaite faire une remarque ?

**Mme Kéisa AGAPE** (*Etudiante 971*) – Je souhaite savoir pourquoi le plafond a été fixé à 400 euros.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Parce que c'est une moyenne des taux d'inscription au niveau de l'Université. Le plus bas étant 149 euros voire 100 euros pour les étudiants en (*inaudible*), le maximum variant entre 800 et 1000 et quelque euros. Nous avons fait une moyenne raisonnable pour pouvoir fixer le plancher à 400 euros, c'est effectivement plus favorable pour l'étudiant pour pouvoir payer en trois fois à raison de 120 à 150 euros. C'est à débattre mais il est difficile de diminuer parce que cela pose beaucoup de problèmes pour faire des relances pour 50 euros. Quand on divise un paiement de 150 euros par trois, cela fait beaucoup de travail pour récupérer une petite somme.

**Mme Kéiza AGAPE** (*Etudiante 971*) – Pourrait-on proposer un paiement en quatre fois par exemple? Il faut aussi prendre en compte le fait que 400 euros pour un étudiant qui n'est peut-être pas boursier ou qui recommence sa scolarité, ça représente un coût.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je ne pense pas que l'on puisse aller au-delà de trois fois. De toute façon, le prélèvement se fait par carte bleue et il faut absolument que les droits d'inscription soient entièrement payés en décembre. On ne peut pas non plus aller sur l'exercice suivant pour payer une scolarité. La plupart des étudiants commencent à payer en septembre donc septembre, octobre et novembre et on clôt la comptabilité en décembre donc on ne pourra jamais tenir le pointage des paiements si ça va sur décembre.

**Mme Raïssa GABOURD** (*Etudiante 972*) – Je rejoins Madame AGAPE, je ne suis pas favorable à ce plafonnement. Je trouve que le paiement en trois fois, c'est déjà trop lourd. Je me demande aussi pourquoi 400 euros. Pour vous, cela semble peut-être peu de payer 150 euros en une fois mais pour un étudiant dans le besoin, je vous assure que 150 euros en une fois c'est vraiment beaucoup. Je trouve dommage de mettre un plafond aussi haut. Pourquoi ne pas laisser à partir de 100 euros ? Je ne sais pas si vous le savez mais certains étudiants sont en difficulté, ils sont très nombreux, certains ne le disent pas, ils font comme ils peuvent et c'est difficile pour eux. En ce qui concerne ceux qui abandonnent leurs études et qui ne paient plus, je vous fais remarquer que l'on a la possibilité de se faire rembourser si on a raté le cursus en plein semestre donc ça revient un petit peu à la même chose.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Comme je vous l'ai indiqué, la possibilité que donnent les banques c'est en trois fois, ce n'est ni en quatre fois ni en cinq. Ça ne peut pas être au-delà de trois fois. D'autre part, les étudiants qui sont dans le besoin sont boursiers. Dans ces cas-là, on ne prend que les droits de bourse de 7,10 euros s'ils paient. Une personne qui n'est pas boursière a soit le plafond financier de ses parents ou son propre plafond qui est suffisant pour pouvoir payer les droits de scolarité. C'est dans un souci de gestion financière que ce plafond a été donné. Je vous rappelle que tout étudiant qui abandonne n'a pas droit au remboursement de ses droits d'inscription, au contraire il doit payer l'intégralité de ses droits même s'il change d'avis. Des modalités de remboursement ont été fixées par le CAC qui a prévu tous les cas de remboursements : si vous êtes boursier, si vous vous inscrivez dans un autre établissement de l'enseignement supérieur en faisant la preuve de cette inscription et si vous avez une exonération donnée par la commission dirigée par le Président de l'Université. Si vous abandonnez, vous n'avez absolument aucun droit.

**Mme Raïssa GABOURD** (*Etudiante 972*) – Je vais rebondir sur le fait que tous les étudiants qui sont dans le besoin sont boursiers. Vous avez une vision administrative sur la question, moi j'ai une vision d'étudiante. Beaucoup d'étudiants ne sont pas boursiers parce qu'au niveau des impôts, leurs parents atteignent un certain niveau qui ne leur permet pas d'avoir la bourse. Cela ne signifie pas que ces étudiants sont en bonne relation avec leurs parents ou que la situation des parents est si bonne que cela, mais elle ne leur permet pas d'avoir la bourse. Un étudiant qui n'est pas boursier n'est pas forcément un étudiant qui a les moyens d'assumer seul ses études avec l'aide de ses parents. C'est faux.

**Mme Kéïza AGAPE** (*Etudiante 971*) – On parle aussi de réalité, il peut arriver qu'un étudiant ait droit à la bourse mais qu'il ne soit pas boursier (*partie inaudible, problème de micro*) il ne peut quand même pas assumer un paiement en trois fois. On peut comprendre que l'échéance soit restreinte par les examens, il faut absolument que ses droits d'inscription soient payés avant les examens. Cependant pourquoi ne pas (*partie inaudible, problème de micro*) parce que 400 euros, je trouve que c'est un peu élevé.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Concernant les étudiants qui ne seraient pas boursiers et qui auraient des difficultés, il existe cette commission d'exonération dirigée par le Président. Cette commission examine les cas et ces étudiants ont la possibilité de ne payer ni l'allègement ni le droit d'inscription. Il suffit de déposer son dossier selon la scolarité. Tous ces étudiants qui ne sont peut-être pas en bon termes avec leurs parents par exemple, doivent motiver leur demande qui sera examinée par la commission. Dans ce cas, j'applique la décision de la commission.

**Mme Kéïza AGAPE** (*Etudiante 971*) – Mais vous savez que l'on ne peut pas saisir la commission sans avoir payé au moins la première échéance donc ça reste quand même un problème. Si on garde le plafond à 400 euros, cela pose un problème.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P CA*) – Avez une proposition concernant le plancher Madame AGAPE ou Madame GABOURG ? Le plancher est de 400 euros. Je pense en effet que 100 euros, ce n'est pas raisonnable. Est-ce que 300 euros divisés par trois, ça vous semble raisonnable ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faudrait voir avec Madame Rinaldo. Quelles seraient les dérives pour l'Université ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – On appréciera. Quand j'aurai le temps, je ferai le bilan de tous les droits d'inscription que nous n'avons pas encaissés et que nous n'encaisserons certainement jamais sauf à mettre en place des procédures avec des huissiers pour les étudiants qui n'apprécieraient pas parce que ça ferait des coûts supplémentaires. Logiquement nous devons poursuivre les étudiants. S'ils sont déjà dans la difficulté, ce n'est une bonne chose. Si vous voulez 300 euros, je suis d'accord mais en sachant que la sécurité sociale c'est déjà 960 euros. Il faudrait que j'aie au moins la possibilité de récupérer l'argent de la sécurité sociale parce que nous perdons cet argent. Il arrive que nous ne puissions pas le récupérer, donc nous sommes perdants.

**Mme ???** – Juste un petit rappel réglementaire, Madame RINALDO. Pourriez-vous rappeler la réglementation concernant ce paiement en trois fois car je m'interroge sur le fait de mettre un plancher. Est-ce que c'est inscrit dans les règles qui régissent cette possibilité pour nos étudiants ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Le Ministre dit – ce n'est pas un arrêté mais une circulaire – qu'il faut favoriser le paiement des droits d'inscription par les étudiants et qu'il faut faciliter le paiement en trois fois. Il n'a pas fixé de plancher. Je vous ai proposé un plancher en vous expliquant qu'au niveau de l'agence comptable et des services financiers, je ne suis pas en mesure de pouvoir suivre 200 dossiers d'impayés par an. Il faut aussi que je puisse traiter les choses de façon sereine. Plus j'ai des activités pour des petites sommes de 50 euros qui ne sont pas recouvrées, plus c'est difficile pour moi d'assurer la gestion financière. Il faut aussi comprendre que l'on ne peut pas tout faire. La réglementation prévoit de faciliter le paiement en trois fois. Je vous ai proposé quelque chose parce qu'il faut aussi que l'on adapte les procédures que le Ministère met en place, il faut les voir par rapport à l'investissement qui est le nôtre.

**Mme ???** – Si je comprends bien, ce n'est pas une procédure qui est autorisée par le Ministère ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Elle n'est pas interdite par le Ministère.

**Mme ???** – Il pourrait y avoir une procédure interne à l'établissement sur l'organisation de vos services.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur MONTAUBAN a demandé la parole depuis un moment, je vais le laisser parler, puis il y a Monsieur DELACOURT, Madame GARNIER.

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN** (*PR 971*) – Je voudrais juste faire une remarque. On ne s'en aperçoit peut-être pas, mais 400 euros pour une étudiante cela me paraît une somme élevée. Je peux vous l'assurer parce qu'en tant que Doyen, cela m'est arrivé à maintes reprises de voir pleurer des étudiants parce qu'ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour pouvoir s'inscrire à l'Université. Je voulais vraiment le dire parce qu'il faut que nous mettions les étudiants au cœur de nos préoccupations : 400 euros cela me paraît assez élevé. Tout en tenant compte des remarques faites par Madame Rinaldo, je pense que nous devons faire tout notre possible pour permettre aux étudiants de suivre une scolarité qui leur est nécessaire dans le contexte économique dans lequel nous évoluons.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup pour cette remarque Monsieur Montauban.

**M. Philippe DELACOURT** (*Directeur de l'expertise et du soutien Rectorat de la Guadeloupe 971*) – Ce que dit Madame RINALDO est tout à fait exact. Cette mesure est une mesure sociale. De mémoire, je crois que c'est la Ministre Valérie PECRESSE qui l'avait initiée – il y a donc quelques années – pour encourager les établissements de l'enseignement supérieur à fractionner le paiement, en reconnaissance des difficultés sociales des étudiants qui n'étaient pas boursiers. Donc au-delà de la réflexion – me semble-t-il – sur le montant qui est une fortune, je crois que les administrateurs ont à s'interroger sur les

situations qui doivent être prises en charge : quels sont les diplômes, quelles sont les situations par rapport à un redoublement etc. plutôt que de l'ouvrir systématiquement. On voit bien tous les effets pervers que certains établissements ont déjà rencontrés, on doit limiter les choses parce qu'il ne faudrait pas que cela appauvrisse l'établissement. C'est ce qu'a dit Madame Rinaldo. Lorsque le paiement est fractionné, si après le premier paiement, l'étudiant ne paie plus rien, pour autant l'établissement paiera la sécurité sociale sur l'ensemble. Méfiez-vous de toutes ces situations qui peuvent avoir des effets pervers.

**Mme Gladys GARNIER** (*DAJ Administration Générale*) – D'un point de vue purement pédagogique, je partage également les informations transmises par Madame Rinaldo. Effectivement, le code de la consommation précise qu'au-delà de trois fractionnements, on change la qualification du crédit et on passe en crédit de consommation. Le crédit gratuit est valable jusqu'à trois fractionnements.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière question en Martinique et puis nous concluons sur ce sujet.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais que l'on essaie de trouver une solution à moyen terme, comme le proposait Monsieur Geoffroy tout à l'heure. Je suis tout à fait consciente de la difficulté des étudiants, nous avons beaucoup d'étudiants qui ne mangent pas à leur faim sur le campus, j'en vois tous les jours et je les aide quand je peux. Depuis plusieurs années, nous tenons à ce qu'il y ait un fonds social ou autre chose pour pouvoir aider nos étudiants. D'un autre côté, nous savons que notre établissement a des difficultés financières. Concernant le paiement de la sécurité sociale, en cas de défaut de paiement de la part des étudiants c'est l'Université qui met de sa poche et qui se retrouve à payer la sécurité sociale. Je ne sais pas si vous avez la somme exacte due à la sécurité sociale mais si cela pourrait servir de plancher et satisfaire peut-être une demande tout à fait légitime des étudiants face à la réalité quotidienne. Il y a en effet une commission à qui ils peuvent demander une exonération mais beaucoup d'étudiants ne le savent pas ou n'osent pas. Cependant je comprends que l'établissement ait besoin de rentrer dans ses fonds pour pouvoir fonctionner. Est-ce que le montant de la sécurité sociale ne pourrait pas servir de plancher ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons pas mal discuté sur ce point. La somme de 300 euros me paraît intéressante, ça ferait 100 euros par fractionnement.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – C'est le plancher qui serait de 300 euros, après c'est en fonction du montant du à payer. S'il est de 400 euros, c'est cette somme qui sera divisée par trois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière question.

**Mme ???** – En tant que (*inaudible*) je voudrais que ce plancher soit revu à la baisse, même à 200 euros les étudiants auront du mal.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sera difficile.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous n'allons pas nous en sortir.

**M. le Président Eustase JANKY** – Soit nous votons sur les 300 euros, soit nous reportons à une date ultérieure mais nous ne pourrions pas aller en dessous de 300 euros, c'est impossible. Je vous propose de voter sur les 300 euros.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous essayons à 300 euros et je vous ferai un rapport l'année prochaine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si vous en êtes d'accord nous allons voter sur 300 euros, Madame Rinaldo nous fera un point l'année prochaine et nous verrons si nous continuons ou si nous devons changer. Nous pouvons toujours modifier en fonction de l'évolution.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je pense que les étudiants ne sont pas bien informés sur les modalités de remboursement, c'est peut-être la raison pour laquelle certains arrêtent les prélèvements pensant que comme ils arrêtent leur scolarité, ils peuvent arrêter de payer. Ils ne se rendent pas compte que l'engagement continue pour l'ensemble des droits.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le remboursement est possible à condition que la demande ait été faite avant le 1<sup>er</sup> septembre.

**M. Jean ALICE** (*Personnalité extérieure 971*) – Il faut simplement informer lors de l'inscription. Il faut le leur rappeler, il faut remettre un flyer à chaque étudiant.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame GABOURD une dernière question car nous ne sommes qu'au premier point de l'ordre du jour, nous passerons tout de suite au vote.

**Mme Raïssa GABOURD** (*Etudiante 972*) – Je tiens juste à rassurer Madame. Je n'ai pas que dit que tous les étudiants qui abandonnent ont le droit d'être remboursés. Je sais pertinemment qu'en cas d'abandon, il y a trois cas dans lesquels on peut être remboursé. J'ai dit qu'en milieu de semestre, certains étudiants rencontrent des difficultés, qu'ils laissent tomber leur cursus et qu'ils ont la possibilité de se faire rembourser.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote sur le plancher de 300 euros pour un fractionnement en trois fois des droits d'inscription.

## VOTE



Approbation du <u>plancher de 300 euros pour un fractionnement en trois fois des droits d'inscription</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	5
	Pour	<b>18</b>

**Le plancher de 300 euros est approuvé à la majorité des votants.**

## 3- VOTE SUR LA SORTIE DE L'INVENTAIRE DE DEUX VEHICULES DU PUR MARTINIQUE

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Il y a deux véhicules sur le pôle Martinique qui sont stationnés sur l'entrée du CROUS. Ce dernier insiste beaucoup pour qu'on libère ces deux véhicules qui datent et qui sont d'ailleurs obligatoirement assurés par l'Université. Nous avons eu une contravention

l'année dernière – alors qu'ils sont situés sur le sol de l'Université – parce qu'ils n'avaient pas le contrôle technique. Ils ne pouvaient avoir de contrôle technique dans la mesure où ils ne roulent pas. Comme on tourne en rond, ils ont demandé à faire sortir ces deux véhicules: il s'agit d'une fourgonnette immatriculée DS 594 DE et d'une Kangoo CL 826 QG qui sont hors d'usage et que nous mettrons au rebus.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous dites que ces véhicules sont hors d'usage.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Tout à fait. Ils servent plutôt de réserve aux moustiques.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des remarques ou des questions avant de passer au vote ? Nous allons voter la sortie de l'inventaire de deux véhicules qui sont actuellement sur le pôle Martinique et pour lesquels Madame Rinaldo vous a donné les numéros d'immatriculation.

**VOTE**



Approbation de la sortie de l'inventaire de deux véhicules qui sont actuellement sur le pôle Martinique	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Voté à l'unanimité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Je voulais juste rappeler à Madame Rinaldo qu'il y a aussi un véhicule au niveau de la formation continue en Guadeloupe. C'est une Peugeot 406 que l'on utilisait il y a quelques années. D'ici quelque temps, nous aurons des problèmes avec ce véhicule en stationnement. Il faudrait penser à le faire sortir de l'inventaire.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous pouvons dès maintenant le proposer à la sortie. J'ai effectivement une Peugeot 406 immatriculée 971 D 2815 A, elle est de 2005.

**M. le Président Eustase JANKY** – Etes-vous d'accord pour sortir ce véhicule de l'inventaire ?

**VOTE**



Approbation de la sortie de l'inventaire du véhicule Peugeot 406 immatriculé 971 D 2815 A sur le territoire de la Guadeloupe	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

Adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES JURIDIQUES ET STATUTAIRES

### 4- VOTE SUR LES STATUTS DES IUT

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons hier ce comité technique sur les statuts des IUT et l'accréditation des ESPE. Je demanderai aux Directeurs des IUT et des ESPE de ne pas se tenir trop loin afin de faire une petite présentation. Madame AURORE nous fera une présentation succincte de l'IUT Guadeloupe, il en sera de même pour Monsieur Eric LAMBOURDIERE de la Martinique.

**Mme Guylène AURORE** (*Admin. Prov. IUT 971*) – Je vais d'abord vous présenter la procédure mise en œuvre pour pouvoir élaborer cette proposition de statuts qui vous est faite ce matin. Nous avons tout d'abord saisi l'ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) puisque les unités fonctionnent en réseau. Ils nous ont fourni des modèles de statuts à jour, de manière à ce que nous puissions coller au plus près des textes en vigueur. Il a fallu un travail supplémentaire compte tenu de la situation statutaire particulière de notre Université qui a des spécificités qui n'existent nulle part ailleurs. Une fois que nous nous sommes mis d'accord sur une première proposition finalisée, nous avons réuni l'ensemble des personnels de l'IUT de la Guadeloupe : personnel enseignant, administratif et technique de manière à soumettre la proposition de statuts que nous avons finalisée. Après quelques échanges nous avons eu une correction mineure, ces statuts ont donc été validés à l'unanimité des présents (il y avait trois absents dont un enseignant et deux administratifs) de manière à ce que ces statuts puissent être soumis aux différentes instances de l'Université. Ces statuts ont été soumis au CTE du 5 juin dernier et ont été validés, puis en Conseil de pôle et enfin au Comité technique le 4 juillet. Ils ont également eu un avis favorable de ces deux instances avec des petites modifications venant du Conseil de pôle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Simplement pour dire que les validations ont été faites à l'unanimité dans les différentes instances.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons remercier Madame AURORE. Nous voterons en même temps pour les deux IUT.

**M. Eric LAMBOURDIERE** (*Adm. Prov. IUT 972*) – Ce sera très rapide. Aujourd'hui, après toutes les étapes passées au niveau des différents conseils, nous pouvons présenter les statuts des IUT aussi bien pour la Martinique que pour la Guadeloupe. Je tiens à insister pour la Martinique, c'est un processus qui s'achève. En tant qu'administrateur provisoire, même si j'ai contribué au travail, je dois dire qu'il a été commencé par l'autre administrateur provisoire. Sinon nous sommes assez satisfaits du travail qui a été fait à ce niveau. Je ne peux pas dire grand-chose car je l'ai déjà présenté dans différentes commissions, aujourd'hui j'ai envie de répéter que c'est l'aboutissement du travail que nous avons réalisé en commun.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle également qu'il y avait un avis favorable des différentes instances qui se sont réunies avant.

**M. Eric LAMBOURDIERE** (*Adm. Prov. IUT 972*) – Tout à fait, absolument.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous remercie. Avez-vous des questions en Martinique et en Guadeloupe pour Monsieur LAMBOURDIERE ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous remercions Monsieur LAMBOURDIERE et nous allons voter sur les IUT.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je demanderai aux administrateurs s'ils acceptent un vote groupé pour les IUT. Qui est d'accord pour faire un vote groupé ?

Visiblement en Martinique, il y a un vote favorable au vote groupé.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord, je pense qu'en Guadeloupe aussi.

## VOTE



Approbation des statuts adaptés des 2 IUT	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au point suivant : vote sur l'accréditation des ESPE Guadeloupe et Martinique.

## 5- VOTE SUR L'ACCREDITATION DES ESPE GUADELOUPE ET MARTINIQUE

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle que l'ESPE Guadeloupe était déjà passé devant le Conseil d'Administration mais qu'il n'était pas passé devant le CT, c'est bien cela ? Nous allons tout de même demander à Madame TROUPE de nous faire une petite présentation mais le Conseil d'Administration ne le votera pas.

Monsieur ECKERT est-il là, s'il vous plaît ?

**M. AUDEBERT** – Nous l'avons appelé. Il sera là d'ici peu.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je demanderai à Monsieur ECKERT (Directeur adjoint de l'ESPE Martinique) qui nous fera la présentation, d'être succinct. Nous avons eu hier la présentation des ESPE au niveau du Conseil technique. Je rappelle que nous n'allons pas voter ce document parce que nous l'avons déjà fait lors d'un Conseil d'Administration antérieur. Par contre, les administrateurs veulent bien avoir quelques informations sur cette ESPE, tout en sachant qu'il faut être relativement succinct.

**Mme Marylène TROUPE** (*Directrice ESPE 971*) – Les quelques mots que je dirai concernent davantage la procédure qui nous amène à ce CNESER. Il y a eu quelques avancées depuis la présentation du 16 mai. Avant cela, un certain nombre de projets en cours ont été terminés, ce sont peut-être ceux-là que je vais repréciser. En l'occurrence, il s'agit surtout de projets qui concernent la Recherche puisqu'il nous avait été demandé, lors de la réunion de dialogue avec le Ministère, de d'insister davantage dans le dossier final sur le lien qu'il peut y avoir entre le Master MEEF et la recherche. Ces deux orientations ont été menées, en l'occurrence pour la Recherche. Du côté de l'Académie, les projets qui sont en cours en partenariat avec l'ESPE, sont aussi mis en valeur à travers des actions sur les micro-lycées et sur la notion de la valise pédagogique.

L'autre point de discussion était le volume horaire. Sur le volume horaire, nous avons proposé de conserver celui qui était indiqué et s'orienter davantage vers une mise en avant de la préprofessionnalisation c'est-à-dire un travail qui soit davantage fait en concertation avec les composantes de l'Université, de manière à ce que nous mettions en avant le continuum licence-master. Ceci permettra de diminuer le volume horaire proposé en master MEEF, certains modules sont proposés parce que les étudiants qui arrivent ont un niveau insuffisant sur certains domaines. C'est donc l'aspect pédagogique.

Sur l'aspect international, le premier document ne mettait pas en avant tout ce qu'il était possible de faire. Entretemps des contacts ont été pris dans le cadre de la dynamique qui est aussi celle de l'Académie, ils concernent principalement la Louisiane. Par ailleurs il y a d'autres contacts qui sont pris avec Haïti et d'autres projets plus classiques de type ERASMUS etc.

Suite à une discussion avec l'Académie, le choix a été fait de passer en stage privé et des jours ont été arrêtés. Il va de soi que probablement au cours de la première ou de la deuxième année d'expérimentation, il faudra que nous fassions un bilan. Dans tous les cas, pour l'année universitaire 2017-2018 à minima, la notion de stage privé sera utilisée pour le premier degré, ce sera automatiquement le lundi et le vendredi.

Concernant la liaison ESPE-Académie, la convention a été signée depuis. Au mois de mai, elle était dans le dossier qui avait été remis mais n'était pas encore signée, elle l'a été le 13 juin très précisément. En termes de ressources humaines, cette convention permet à l'établissement d'avoir des heures équivalentes aidées qui ne correspondent qu'à la formation initiale ; tout ce qui correspond à la formation continue et qui génère un coût est pris en charge par l'Académie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Madame TROUPE. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. ???** – Dans la mesure où c'est passé en CT hier qu'il y a eu un avis favorable unanime évidemment. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de refaire un vote de conciliation pour les deux ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-il possible de revenir sur un vote du conseil d'administration ? Sauf en cas de force majeure, on ne peut revenir sur un vote du Conseil d'Administration. Nous avons demandé à Madame TROUPE de venir juste pour nous donner quelques informations. Monsieur ECKERT est-il arrivé ?

**M AUDEBERT** – On me dit qu'il est en chemin. Il va falloir patienter quelques instants Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous demande l'autorisation de passer au point suivant. Nous reviendrons sur l'ESPE Martinique une fois qu'il sera là. Si vous en êtes d'accord nous passons au point suivant. Pas d'objections ? Ni en Martinique, ni en Guadeloupe ? D'accord.

## 6- VOTE SUR LES MODALITES RELATIVES A L'ELECTION ET A LA NOMINATION DES MEMBRES DES ECOLES DOCTORALES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur VAILLANT est présent pour la Guadeloupe et Monsieur BERTHET pour la Martinique.

**M AUDEBERT** – Monsieur le Président, il y avait je crois un point additionnel concernant le relevé d'avis du CT du 4 juillet pour les statuts des IUT.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous le ferons après. Monsieur VAILLANT est présent, nous lui laissons la parole et nous y reviendrons. Monsieur Vaillant, pourriez-vous présenter un peu les problématiques ?

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – Le premier jet des statuts de l'école doctorale ED 588 et de l'école doctorale ED 589 datait d'avant l'arrêté du 25 mai 2016. Il était basé sur un arrêté de 2006 qui a été abrogé par l'arrêté du 25 mai 2016. La proposition du Conseil de l'Ecole Doctorale ne tient donc plus par rapport à ce nouvel arrêté. Il faut redéfinir la proposition de ce Conseil doctoral sur la validité des règles, il s'agit donc de modifier les statuts de l'Ecole Doctorale ED 588 ainsi que de l'Ecole Doctorale ED 589 par rapport à la nouvelle composition du Conseil de cette école afin de respecter l'arrêté du 25 mai 2016. Il s'agit d'approuver la nouvelle composition mais cela nous revient de modifier les statuts de l'Ecole Doctorale.

La composition était auparavant de 22 membres, nous proposons de ramener à 12 membres. Nous devons respecter les proportions d'enseignants-chercheurs (elle est de 60%), de personnalités extérieures et de doctorants élus et non pas nommés. Sur un Conseil de 12 membres, nous proposons que les 60% correspondent à sept membres. La nouvelle proposition serait de 12 membres :

- Six membres issus des Directions scientifiques du domaine des sciences et technologies, des sciences du vivant et de l'environnement, ceci pour ED 589,
- Deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens,
- Deux représentants des Doctorants élus par les doctorants inscrits à l'Ecole Doctorale,
- Deux personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques.

Cela fait un total de 12 et les pourcentages calculés correspondent aussi puisque qu'on arrondit par défaut. La composition pour l'ED 588 serait identique, sauf que l'on remplace « membres issus des Directions scientifiques du domaine des sciences et technologies et celui des sciences du vivant » par « membres des Directions scientifiques et des sciences Humaines ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a un pourcentage pour les personnalités extérieures ?

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – Oui. Le pourcentage est de 5 %. Je peux vous relire très rapidement les pourcentages. Dans l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016, il est dit : « *le Conseil comprend entre 12 et 26 membres, 60 % de ses membres sont des représentants d'établissements, d'unités et équipes de recherche concernées dont au moins deux représentants du personnel ingénieur, administratif ou technicien . Il est complété à hauteur de 20 % du total des membres du Conseil arrondis s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des doctorants élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale ; pour le reste, sur proposition des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale, par des membres extérieurs à l'Ecole Doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés* ».

C'est l'énoncé presque complet de l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – J'avais l'arrêté dans la pochette, j'avais également un document synthétique qui dit que le nombre de doctorants élus (*inaudible*) mais nous n'avons pas la proposition qui vient d'être énoncée par Monsieur VAILLANT, l'exercice est donc un peu difficile.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous souhaitez répondre ?

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – Il s'agit de l'article 2 des statuts de l'Ecole Doctorale pour l'ED 588 ou l'ED 589. C'est une modification de l'article 2 relatif à la composition du Conseil. Ce qu'il faut retenir c'est l'article de l'arrêté de mai 2016 qui nous oblige à recomposer le Conseil de chaque Ecole Doctorale. Il n'y a que l'art 2 des statuts de l'Ecole Doctorale qui se voit modifiée par cette nouvelle constitution du Conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions ?

**Mme ???** – C'est vrai que le fait de dire oralement, ce n'est pas très clair. Je rejoins la remarque de Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Il est dommage que nous n'ayons pas de document qui décrive et qui formule exactement ce que vient dire ce nouvel article. Nous avons notre collègue Monsieur BERTHET qui vient d'arriver, peut-être va-t-il nous permettre de mieux comprendre.

**M. Dominique BERTHET** (*Directeur ED 589 972*) – Je vais tenter de vous apporter un complément d'informations, j'imagine que Jean VAILLANT vous a déjà bien expliqué ce dont il s'agit. Dans le cadre du précédent arrêté, le Conseil de l'Ecole Doctorale comprenait 22 membres, ce qui peut être ramené à 12 dans le cadre du nouvel arrêté. Ce sera beaucoup plus facile à gérer. Notre proposition était tout simplement de diviser par deux à la fois le nombre et la qualité de chacun. La proposition c'est que parmi ces 12 membres, il y ait six membres issus d'une Direction scientifique – pour ce qui est de l'ED 588 il s'agit des domaines scientifiques ou Sciences Humaines et Sociales – ainsi que deux représentants du personnel ingénieur, administratif ou technicien. Je rappelle que tout cela existait par le passé mais qu'on réduit de moitié. A cela, s'ajoutent deux représentants des doctorants élus parmi les doctorants inscrits aux Ecoles Doctorales puis viendront s'adjoindre deux personnalités qualifiées dans le domaine scientifique de chaque Ecole Doctorale, sur proposition des membres et du Conseil de l'école soit au total 12 personnes.

J'insiste aussi sur le fait qu'il est très, très important que nous puissions rapidement mettre en place ce Conseil parce que nous avons quasiment un an de retard. Nous aurions dû tenter de mettre tout cela en place lorsque l'arrêté a pris effet c'est-à-dire en septembre 2016, mais pour les raisons que vous connaissez (raisons d'élections etc.) nous n'avons pas pu d'autant que nous ne pouvions mettre en place un Conseil de 22 personnes. Il faut faire passer la proposition que nous formulons aujourd'hui devant le CA pour qu'à partir de la rentrée prochaine, nous puissions effectivement mettre en place ce Conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis d'accord car il faudrait que nous ayons une réglementation. Or, si vous n'avez pas de Conseil... on n'a plus rien à voter. Il faudrait que l'on vote aujourd'hui sur les modalités relatives à l'élection et à la nomination des membres du Conseil des Ecoles Doctorales à savoir l'ED 588 et l'ED 589, c'est bien cela ?

**M. Dominique BERTHET** (*Directeur ED 589 972*) – Tout à fait.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Il est indiqué « vote pour le Conseil de l'Ecole Doctorale » est-ce que ça n'inquiète pas vis-à-vis des statuts de l'Ecole Doctorale qui vont (*inaudible*) ces modifications.

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – Je crois l'avoir dit.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur Vaillant l'a dit quand il a fait ces propos liminaires.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Est-ce qu'il ne faudrait pas voter sur les statuts plutôt que sur la partie Conseil d'école.

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – L'urgent des urgences c'est le Conseil. Ensuite nous pourrions effectivement revenir sur les statuts, peut-être pas forcément à la rentrée. Mis là vraiment, nous avons besoin de fonctionner et pour ce faire nous avons besoin de mettre en place le Conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous n'avons pas les statuts Madame KIMBOO, nous ne pouvons donc pas les voter.

**M. Olivier PORTECOP** (*BIATSS 972*) – Il a été dit tout à l'heure « les membres issus des Directions scientifiques ». J'aimerais savoir si tous les laboratoires seront représentés.

**M. Dominique BERTHET** (*Directeur ED 589 972*) – En fonction des Ecoles Doctorales, il y a un nombre de laboratoire différent. Si je prends le cas de l'Ecole Doctorale 588, il y a plus de six laboratoires donc difficulté évidemment pour...

**M. Jean VAILLANT** (*Directeur ED 588 971*) – En fait pour l'ED 589, il est clair que chaque équipe de recherche ne peut être représentée. Chaque Direction scientifique sera représentée puisque nous avons six Directions scientifiques dans notre Ecole Doctorale, ça correspond exactement. En fait, les textes parlent de la représentation des domaines concernés par les Directions scientifiques, pas des laboratoires.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P CA*) – J'abonde dans le sens de Monsieur VAILLANT d'autant que le nombre de laboratoires est amené à évoluer au fur et à mesure des accréditations, donc ce n'est pas un nombre fixe. En revanche, le nombre de Directions scientifiques correspond donc ce n'est pas un vrai problème, on pourra avoir plus ou moins de laboratoires suivant les accréditations.

**M. ???** – Est-ce qu'il y a moyen de projeter les statuts et les modifications apportées ? Ce serait peut-être une façon de...

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce n'était pas prévu. Cela a été vu au niveau des instances, au niveau des pôles avant d'arriver au CA. Aujourd'hui, nous devons voter ce point qui porte sur les modalités relatives à l'élection et à la nomination des membres des Conseils des Ecoles Doctorales ED 588 et ED 589. Voilà la question qui est posée. Nous allons passer au vote après la dernière prise de parole sur cette question.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Je veux intervenir par rapport à l'intervention de Monsieur PORTECOP. Effectivement dans l'article 9, il est bien indiqué que le Conseil de chacune des écoles comprend 12 à 15 membres. Concernant la représentation des laboratoires de recherche, je m'interroge sur les conséquences que peut avoir le fait que tous les laboratoires ne soient pas représentés, tout au moins ceux qui existent aujourd'hui. J'entends effectivement Monsieur GEOFFROY qui nous explique que le nombre peut varier. Ne serait-il pas plus judicieux de commencer avec un nombre de membres permettant la représentation de tous les laboratoires pour chacune des deux écoles doctorales.

**Monsieur BERTHET Dominique** (*Directeur ED 589 972*) – A titre personnel, cette proposition m'arrangerait. Il est clair que si un membre de chaque laboratoire peut être représenté dans le Conseil de chaque Ecole Doctorale, ça simplifierait considérablement les choses pour le Directeur.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P CA*) – Je ne suis pas sûr que ce soit une si bonne idée car vous savez bien que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous aurons peut-être de nouveaux laboratoires. Ils seront donc exclus puisqu'ils viendront après ces décisions. Nous aurons peut-être des laboratoires qui n'existeront plus parce qu'il y aura eu des fusions éventuellement. Nous savons déjà qu'il y en a qui n'existeront plus parce que les membres ont décidé de se séparer. Ils existent maintenant mais ils disparaîtront au 1<sup>er</sup> janvier, il est donc très difficile de fonder une décision aujourd'hui sur des données qui de toute façon sont

obligatoirement amenées à évoluer. Nul ne sait exactement dans quel sens évolueront ces données, donc je ne sais pas si cela arrangera les choses. On va créer autant d'inégalités que si on maintenait la proposition initiale de Monsieur VAILLANT, je ne pense pas que ce soit mieux. C'est un avis.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le Président lui-même ne décide pas.

**M. VAILLANT Jean** (*Directeur ED 588 971*) – Je voudrais simplement préciser que quand il y avait une seule Ecole Doctorale, il y avait eu une règle où des gens cooptaient leurs représentants parce que toutes les (*inaudible*) ne pouvaient être représentées à l'époque. Cela ne causait pas plus de problème, au contraire les gens s'arrangeaient dans le domaine scientifique pour coopter leurs représentants. .

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote sur les propositions de Monsieur VAILLANT relatives à l'élection et à la nomination des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

## VOTE



Approbation des nouvelles modalités relatives à l'élection et à la nomination des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale. 12 membres (six membres issus d'une Direction scientifique – pour ce qui est de l'ED 588 il s'agit des domaines scientifiques ou Sciences Humaines et Sociales – ainsi que deux représentants du personnel ingénieur, administratif ou technicien). S'ajoutent deux représentants des doctorants élus parmi les doctorants inscrits aux Ecoles Doctorales et deux personnalités qualifiées dans le domaine scientifique de chaque Ecole Doctorale, sur proposition des membres et du Conseil de l'école.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Nous allons remonter dans l'ordre du jour. Monsieur ECKERT est-il là ? Il est là. En attendant qu'il arrive, nous allons voter sur les statuts des deux unités. Etes-vous d'accord aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique pour faire un vote groupé sur les deux unités ? Monsieur ECKERT est-il là ? Peut-il nous apporter quelques informations sur l'ESPE Martinique de manière très succincte ? C'est vrai qu'il y a eu une présentation élargie des deux écoles.

**M. Henri ECKERT** (*Directeur Adj. ESPE 972*) – Je tâcherai d'être succinct puisqu'apparemment c'est le contrat. Je suppose aussi que vous avez parcouru les documents, il n'est peut-être pas nécessaire que je le répète. Bien entendu, je suis à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir. Toutefois, je pense qu'il est préférable que je vous éclaire un petit peu sur les conditions dans lesquelles le dossier a été réalisé et préparé. Pour le Ministère, l'accréditation d'ESPE, ce n'est pas du tout un aboutissement c'est en quelque sorte un point de départ et une invitation à un rapprochement avec les autres composantes de l'Université et l'ESPE de Guadeloupe. C'est vraiment dans cet esprit que les

choses sont perçues là-bas. Je dois dire aussi que le (*inaudible*) des dossiers par le Ministère a vraiment été fait par des professionnels. Ils remontaient dans le dossier tous les cinq ou six ans, parfois plus, ils y sont les jours de l'année donc ils s'appuient sur des choses concrètes et ne se laissent pas du tout emballés par des considérations générales ou des avis un peu douteux. Ils ont vraiment un regard très professionnel sur le dossier et attendent des choses très concrètes.

Pour nous, le facteur qui a compté dans l'élaboration du dossier, cela a été le travail sur une longue durée. En fait avec les reports successifs, le dossier était presque prêt il y a un an déjà. Ce travail sur une longue durée a permis de surmonter beaucoup de dissensions, par rapport à notre formation et notre parcours nous avons toutes sortes d'approches qui sont parfois difficiles à concilier. Il y a eu un travail de collaboration, de bonne intelligence à l'intérieur de l'ESPE auquel j'associe l'ESPE de Guadeloupe avec qui nous avons travaillé en bonne intelligence sur l'un des points forts qui a été remarqué par le Ministère, à savoir le tronc commun de la formation des enseignants. Je crois vraiment que la bonne intelligence, le travail en collaboration est forcément un point fort du dossier de l'ESPE. C'est un effort qu'il faut soutenir.

Autre facteur important : c'est de bien entrer dans le cadre. Il y avait des choses que nous n'avions pas tout à fait remplies par rapport aux attentes du Ministère qui nous les a expliquées très clairement. Quand nous nous sommes adaptés, tout allait beaucoup mieux. Lors du déroulement de la première visio, le Ministère nous a dit très clairement : « dans l'état actuel de votre dossier, nous n'accréditerons pas l'ESPE à cause des préparations aux concours ». Nous savions que le Ministère n'aimait pas les préparations au concours donc j'avais moi-même monter le dossier en disant : « regardez, nous avons beaucoup d'inscrits, nous avons beaucoup de réussites ». Mais c'est précisément ce qui déplaît au ministère. Il faut qu'ils s'inscrivent soit en Master MEEF et que les réussites se fassent dans le cadre du Master. Une fois que nous l'avons compris, nous avons inscrit tous nos anciens « prépa » concours dans le cadre du Master MEEF. Si nous ne sommes pas dans le cadre, ils nous le disent de manière très courtoise mais il faut que leur original soit un diplôme. Avec le visio, tout s'est très bien passé puisqu'ils ont pu apprécier tous les travaux. Ce sont des professionnels qui ont des attentes et qui les explicitent très bien, nous verrons après comment tricher un peu.

Par rapport à ces attentes, ce qui leur a semblé important, ce sont les points qui je pense peuvent profiter à l'ensemble de l'Université. Ils ont retenu l'aspect démarche et qualité. Vous savez que nous avons mis en place des conseils de perfectionnements à l'ESPE dans nos formations. Il y a la démarche qualité, nous essayons de développer un observatoire de la vie étudiante pour avoir des données fiables, ils sont très sensibles à ces aspects pas du tout sur des déclarations d'intention d'associer des étudiants – c'est leur travail normal – mais sur des critères précis de mise en œuvre : comment allons-nous recueillir nos données, ce que nous allons en faire. Il faut se doter des moyens de contrôler et de piloter ce que nous ferons pendant le temps de l'accréditation.

Petit aparté : le responsable du dossier de l'accréditation de l'Université, présent lors de la mission pour l'accréditation de l'ESPE, a dit directement à notre Directeur qu'il attendait notamment l'université sur le domaine de la spécialisation en licence. C'est un aspect sur lequel ils ont été très clairs. Ils ont parlé d'un autre aspect qui va peut-être provoquer des réactions diverses, celui de la préprofessionnalisation. Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de la préprofessionnalisation dans les métiers de l'enseignement. Il ne s'agit pas d'orienter les formations de licence pour drainer les étudiants vers les ESPE – c'est parfois une crainte exprimée par les collègues – il s'agit beaucoup plus généralement de préparer des diplômés qui vont sur des métiers ou une poursuite adaptée dans les Masters. Cette préprofessionnalisation n'est surtout pas à comprendre comme une orientation vers les métiers de l'enseignement même si c'est un aspect qui nous intéresse à l'ESPE. Pour commencer, on la propose sous la forme de deux éléments constitutifs laissés libres aux choix des étudiants, que nous aimerions proposer dans tous les parcours. Ce serait une en L2, une en L3. Nous avons effectivement pour but de préparer aux métiers de l'enseignement. C'est l'une des dimensions voulues par le Ministère, c'est un peu le volet minimal de la préprofessionnalisation. Le Ministère attend que nous allions ensemble – toutes les composantes de l'Université – beaucoup plus loin dans la préprofessionnalisation.

Nous parlions au Ministère de véritables parcours. C'est possible d'orienter vers les métiers de l'enseignement, c'est peut être ambitieux. En discutant avec Philippe JOSEPH par exemple, nous avons trouvé un terrain d'entente autour de choses comme la maîtrise de la langue. Il me disait que ses étudiants rédigent très mal leurs articles ou leurs communications dans les travaux de recherche. Je lui disais que les nôtres ne savent pas forcément rédiger une dissertation. Peut-être que dès la licence, sous couvert de préprofessionnalisation, on pourrait véritablement mettre en place la maîtrise de la langue. Je crois que cette préprofessionnalisation est très attendue, nous pouvons faire des choses simples qui profitent à tout le monde. Le Ministère nous a dit que l'on attendrait la rentrée de septembre 2018 pour voir comment les choses auront évolué. Voilà un peu la traduction concrète de ce que je disais : « l'accréditation est un point de départ et pas du tout un aboutissement ».

Vous me direz : « y a-t-il des choses que le Ministère aurait laissées dans l'ombre » ? A ma grande surprise c'était les critères de soutenabilité. Quand on nous a parlé de volume horaire, c'était beaucoup plus pour s'inquiéter de la charge de travail de l'étudiant que pour apprécier les coûts. Je pense qu'ils estiment que c'est clairement les affaires internes de l'Université que de maîtriser ces coûts ou de modifier ces critères. Voilà un peu ce qu'il en est de l'expérience de cette accréditation. Si vous avez des questions sur l'expérience ou sur le contenu du dossier, je suis à votre disposition.

**M. Philippe DELACOURT** (*Directeur de l'expertise et du soutien Rectorat de la Guadeloupe*) – Merci pour la liberté des propos et pour la sincérité dont vous avez fait preuve pour éclairer l'ensemble de nos administrateurs. Une petite observation : la soutenabilité ne s'apprécie pas de la même façon sur le Master de l'ESPE et sur le Master « grand public » dirons-nous (ce n'est pas le bon terme) dans la mesure où il y a peut-être une « obligation d'offres de formation » en fonction de la réussite des lauréats aux concours. Les masters ce sont ensuite des découlements dans l'offre de formation, c'est une obligation dès lors qu'il y a une réussite et donc la soutenabilité s'apprécie de façon globale avec l'ensemble des acteurs dont le Rectorat bien évidemment. La prestation se fait sur la prestation du budget de l'ESPE et non pas sur la soutenabilité de Master par Master. C'est une approche qui n'est tout de même pas occultée par le Ministère.

Vous avez tout à fait raison d'évoquer la préprofessionnalisation. Cela a un double intérêt pour tous les métiers, pas uniquement ceux de l'enseignement. D'une part, cela permettrait véritablement à l'étudiant de se fortifier si c'est son projet ou d'y renoncer parce qu'il découvre la réalité du métier. D'autre part, le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend, donc pour éviter l'écueil que vous avez évoqué de faire une préparation au concours en M1 et de ne pas avoir toutes les dimensions métiers par rapport à cela, l'anticipation est une réponse pour partie à cet aspect.

Je prends ma casquette un peu rectoral, j'ai eu un peu peur quand vous avez dit : « oui cela s'est passé ainsi mais on va un peu tricher » – je pense que vous vous êtes dit qu'il n'y a pas de représentant du Rectorat de Martinique autour de la table d'où la liberté de vos propos. Je comprends la tentation sur l'objectif de réussite aux concours mais il ne faut pas oublier que ceux qui échouent au concours ont besoin de réussir en Master donc on sera dans l'économie de formation sur un diplôme de Master qui est un diplôme préparé par l'Université, pas uniquement sur une réussite au concours que l'on espère la plus grande pour les étudiants de l'Université des Antilles, mais de bien avoir cette préoccupation pleine et entière.

**M. le Président Eustase JANKY** – Très bien. Avez-vous des questions pour Monsieur ECKERT ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** – Je suis très heureuse que vous soyez parvenu au bout de ce début, nous l'avons bien compris. Je reviendrai sur ce que vous avez souligné, c'est-à-dire l'importance du lien entre nos formations – j'en suis convaincue – puisque nos étudiants vont d'un côté et de l'autre pour arriver aux meilleurs résultats tous ensemble et donc l'importance quelque soit le Master qu'ils choisissent au final ou une Licence qui leur permet de concrétiser en résultats.

Il est notamment question de licences bi-disciplinaires dans le document, il y en a qui sont plus difficiles à mettre en place comme Lettres-Maths par rapport à ce dont nous disposons sur place pour le pôle Martinique, mais ça pourrait se faire. Nous avons déjà fait des propositions. Il reste très peu de temps pour pouvoir finir au niveau des différentes facultés en dehors de l'ESPE pour pouvoir remettre des choses. Il y a des choses qui ont été proposées mais il y en a pour lesquelles nous avons essayé de lutter telles que le lien entre l'histoire et la géographie. Malgré nos efforts conjoints, il y a eu des facteurs de résistance pourtant je vois encore – je ne suis pas surprise – que c'est ce que demande le Ministère puisqu'il y a des concours à préparer.

Vous n'avez pas eu de remarques à ce sujet de la part du Ministère ?

**Monsieur Henri ECKERT** (*Directeur Adj. ESPE 972*) – Par rapport aux licences, non. Vous avez parfaitement relevé cette évolution que je partage. En même temps, je vois qu'il a cerné l'état des collaborations actuelles.

On sait bien qu'il y a des questions relatives au service, on a évoqué des dissensions chez nous. Dès que l'on renouvelle un plan de formation, il y a toujours des gens pour qui la préoccupation c'est « est-ce que j'aurai encore toutes mes heures, est-ce que je pourrai continuer mes cours » ? Je suis désolé mais je suis toujours dans la liberté de ton. Je crois que c'est quelque chose que nous avons réussi à surmonter, entre autre parce qu'il fallait que l'on s'arrange avec la Guadeloupe. Il y avait des approches complètement différentes les unes des autres. Le Ministère a identifié cela comme point fort. Si je pouvais reprendre un point ce serait le budget de projets qui n'est pas un budget comptable mais un budget qui concrétise la participation de l'Université, de sa composante ESPE et de l'Académie dans le projet ESPE, le projet de formation des enseignements. Sur le continuum de formation depuis la Licence après professionnalisation de licence, en passant par (*inaudible*) Master MEEF, on voudrait une formation en long cycle tout au long de l'année. L'Université n'intervient peut-être pas beaucoup dans les masters MEEF c'est normal, l'Académie interviendra certainement moins en Licence et beaucoup plus à d'autres stades. Ce budget de projets doit vraiment concrétiser ses (*inaudible*) différenciées selon la nature du contributeur, c'est un document qui a été très attendu. Le Directeur se plaint souvent que le Rectorat lui dise : « quand faites-vous votre budget de projets ? Faites votre budget de projets ». Il répond : « mais c'est quelque chose qui doit se faire à trois. Si je fais seul quelque chose qui se fait à trois, ça n'a pas de sens ». Là aussi, je crois qu'il y a une évolution à faire, il faut monter un Comité de pilotage avec les deux ou trois acteurs en termes d'obligation pour concrétiser ce budget de projets. C'était juste pour rebondir sur le mot « budget ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous prenons une dernière question avant de passer au point suivant. Madame AURELIA pour la dernière question.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** (*MCF 972*) - Il ne s'agit pas d'une question mais d'un commentaire. Vous avez parlé de la maîtrise des normes, question que vous avez – je suppose – débattue de façon pédagogique avec Monsieur le V/P. En effet, il y a une importante réflexion à mener pour les étudiants en langues mais aussi pour tous les étudiants. Je voulais juste souligner qu'il y a un laboratoire qui a beaucoup de mal à se mettre en place alors que c'est un laboratoire qui vise justement à développer ses capacités en langues pour tous les étudiants quel qu'ils soient. Je crois que ce laboratoire mérite effectivement plus de soutien au niveau de l'Université pour que soit mise en œuvre notre ambition de développer des Masters internationaux mais aussi que nos étudiants soient aussi capables d'écrire des articles en anglais ou en espagnol.

**M. le Président Eustase JANKY** – Très bien. Merci beaucoup. Je demanderai à Monsieur ECKERT de bien vouloir se retirer car nous allons voter. Je vous remercie pour toutes les informations que vous nous avez apportées. Nous allons procéder au vote sur l'ESPE Martinique.

**VOTE**



Approbation de l'accréditation de l'offre de formation de l'ESPE de Martinique	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **7- DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS IMMOBILIERES A HAUTEUR DE 6 MILLIONS D'EUROS**

**M. le Président Eustase JANKY** – Je demanderai à Monsieur HARAL, Directeur du service immobilier, de prendre la parole pour ce point qui le concerne directement.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Effectivement, l'Université des Antilles c'est aussi de la délégation de Maitrise d'Ouvrage sur des opérations immobilières inscrites au CPER 2015-2020.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui donc la notion de maitrise d'ouvrage. Un Maitre d'ouvrage c'est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est mis en œuvre et exécuté, ça peut être un bâtiment neuf ou un bâtiment en réhabilitation. C'est notre cas aujourd'hui sur le Pôle Martinique, il s'agit essentiellement d'opération de restructuration et de démolition. Le Maitre d'ouvrage doit préparer une comptabilité de l'opération de A à Z. Ses compétences sont tout d'abord de définir ses besoins, mettre en place les financements, les procédures de marchés publics (attribution du marché etc.) jusqu'à la livraison des opérations.

Il s'agit pour nous de quatre opérations pour un montant de 6 millions :

- la réhabilitation et la restructuration du bâtiment d'enseignement de l'UFR SEN.
- la requalification extérieure du campus de Fouillole pour 1 997 000 euros,
- la démolition d'un ancien bâtiment DE RECHERCHE pour 1,2 million,
- quelques petites réhabilitations dans les locaux de l'UFR SJE ont été 515 000 euros.

Il faut savoir que ce secteur a démarré avec beaucoup de retard. Initialement prévu pour 2014-2020, nous sommes passés maintenant à 2015-2020. En réalité, il nous reste trois ans et demi pour mener à bien cette opération. Nous pouvons rajouter un an dans la mesure où nous disposons d'une année après la fin des opérations pour terminer. Il nous reste donc quatre ans et demi pour réaliser ces opérations. Concernant le financement, le Rectorat a reçu une partie du financement pour trois opérations. C'est très important de démarrer ces opérations notamment pour le pôle Guadeloupe, sinon il y aura des problèmes de crédibilité pour le prochain CPER. Dans les précédents CPER, les montants étaient beaucoup plus importants. Nous avons là un montant de 6 millions qui ne représente pas grand-chose, si nous n'arrivons pas à mener à bien ces opérations dans les quatre ans à venir nous aurons du mal à demander au Ministère de tutelle, dans un prochain CPE, de financer ces opérations.

Pourquoi voulions-nous absolument prendre la maitrise d'ouvrage ? C'est parce que sur le pôle Guadeloupe il y a eu le service d'études... le service des constructions qui en assurait en grande partie la gestion. Ce service n'existe plus. Nous avons eu l'occasion par le passé de réaliser pas mal de maitrises d'ouvrage que ce soit sur le pôle Martinique ou sur le pôle Guadeloupe – d'autant plus que nous recrutons un ingénieur d'études par concours au mois de novembre qui aura à charge de gérer particulièrement ces quatre opérations au niveau du CPER.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Avez-vous des questions à poser à Monsieur HARAL ?

**Mme. ???** – Je reviens à un autre domaine que nous avons vu hier au Conseil de pôle. Vous avez bien précisé que nous sommes déjà à N+2 par rapport aux résultats du CPER, on connaît très bien les difficultés antérieures qui existaient sur des financements CPER particulièrement ceux dédiés au bâtiment Recherche qui a été construit sur deux programmations. Il y a déjà des antériorités. J'aimerais avoir des compléments d'information sur le mode de gestion de l'Université. Comment vous allez réellement fonctionner parce qu'il y a quand même des comptes réguliers à rendre. C'est vrai que ce n'est pas l'enveloppe du bâtiment Recherche – c'est beaucoup moins – mais comment vous allez-vous organiser sur ces dossiers où les contraintes sont tout de même importantes ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CALIF, le V/P pôle vous donnera des informations ou essaiera de répondre à vos questions.

**M. Rudy CALIF** (V/P Pôle 971) – Je ne reviendrai pas sur l'état des lieux. Nous avons NON seulement un fort besoin, nous sommes dans l'urgence compte tenu des conditions difficiles au niveau des locaux. Il me semble que c'est une évidence pour tout le monde. Concernant maintenant le suivi, le conseil de pôle a donné un avis favorable pour que la maîtrise d'ouvrage soit donnée à l'Université, avec la constitution d'un comité de pilotage, le SGPI sera représenté et pourra suivre ce dossier. Compte tenu des contraintes temporelles, ce comité devra suivre ce dossier afin d'éviter des problèmes dans les comptes.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Pour ce qui nous concerne, ce sont des opérations qui ne sont pas toujours (*inaudible*) les montants sont moindres. En termes de contraintes, il n'y a pas de permis à déposer mais ce sera simplement une autorisation donnée par la CAM pour les bâtiments (*inaudible*). En termes financiers, il y a un seul financeur qui est l'Etat donc le Ministère, ce sera donc beaucoup plus simple à gérer.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a une question de Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – En tant qu'élu du Conseil de pôle également, j'ai fait partie de ceux qui ont demandé à ce qu'il y ait un comité de suivi, de pilotage de manière à ce que l'on puisse aussi faire face à des difficultés en ressources humaines. C'est une bonne nouvelle qui arrive mais c'est vrai que ce n'est pas une seule grosse opération ; on a plusieurs opérations qui peuvent être à prévoir. Cela demandera des investissements en termes de montage d'appel d'offres et les choses demandent de la ressource humaine aussi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Compte tenu du peu de temps qui nous reste – le CPE se terminant en 2020 – pensez-vous que nous aurons fini le projet ?

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Oui, le but est de terminer pour fin 2020. C'est une opération qui sera à mener à bâtons rompus, nous n'avons plus une semaine à perdre.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. S'il n'y a pas de questions, nous allons voter.

**Mme ???** – Je reviens en fait sur le recrutement d'un ingénieur d'études que vous avez annoncé pour novembre 2017. Effectivement, nous sommes dans cette dynamique de résorber la précarité, c'est un dossier que nous verrons tout à l'heure. Je voudrais savoir si vous avez déjà réalisé ce recrutement et s'il s'agit de quelqu'un qui arrive. Effectivement, nous savons que nous avons une pénurie sur un poste BIATSS à l'Université, ce qui nous pose des difficultés aujourd'hui dans le cadre de la résorption de la précarité. J'aimerais donc avoir plus de précisions sur le recrutement dont vous parlez.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Concernant ce recrutement, il y a un an et demi mon collègue qui était dans mon service, a réussi à deux concours et a fait le choix de partir à Aix en Provence. Il se trouve que l'année dernière, le concours n'a pas pu être pourvu parce que sur les sept candidats admissibles à l'oral, un seul a été auditionné puisqu'il a été le seul à se présenter. Tous n'ont pas fait le déplacement sur la Métropole. Le concours a été remis cette année donc c'est un poste vacant suite au départ d'un collègue.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter pour savoir si nous donnons la maîtrise d'ouvrage à l'Université. Pour éviter tout vice de forme, je demande à Monsieur HARAL de bien vouloir sortir.

*(Monsieur HARAL quitte la salle de délibérations)*

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Concernant la sortie de Monsieur HARAL, il me semble qu'il porte un dossier de l'Université. Nous ne sommes pas dans le cas de figure où il y aurait conflit d'intérêt entre ce qui....

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais demander à Monsieur HANOT de répondre.

**M. Boris HANOT** (Contrôleur de gestion administration générale) – C'est effectivement une question que nous nous sommes posée, Madame GARNIER et moi. Nous avons préféré opter pour la prudence – sachant qu'il était quand même question d'un montant à la hauteur de 6 millions – à titre d'expérimentation. Nous vérifierons au niveau juridique pour la sûreté des Conseils d'Administration mais par précaution, il valait mieux qu'il sorte.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Exceptionnellement, oui. Au vu des enjeux, nous pouvons accepter ce principe mais il ne faut pas qu'il soit comme une jurisprudence. A ce titre-là tout administrateur devrait sortir à la moindre question posée dans sa discipline : Directeur de labo, représentant au CA...

**M. Boris HANOT** (Contrôleur de gestion administration générale) – C'est l'esprit du décret du 29 juin 2016 sur le partage d'informations, concernant l'administration. Je serai peut-être amené à définir les règles du jeu. Mais la question est réelle sur les conflits d'intérêt internes propre à l'administration lorsque l'on vote un budget alors que l'on est soi-même ordonnateur délégué, c'est une vraie question, quitte à ce qu'on prenne l'attache du Ministère pour avoir des éclairages suite au nouveau décret mais cela mérite de la prudence à ce stade.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Je ne suis pas sûr que Monsieur SUBITS sorte quand ça concerne le budget.

**M. Boris HANOT** (Contrôleur de gestion administration générale) – Il ne peut pas Monsieur SUBITS. Il n'a pas la double casquette à la fois de porteur de projet et administrateur. C'est vraiment quand on a cette double casquette qu'il faut, à mon sens, être prudent ; en tout cas avec un avis partagé.

**M. le Président Eustase JANKY** – Après cette remarque de Monsieur PORTECOP et la réponse de Monsieur HANOT. Nous allons passer au vote.

**VOTE**



	Ne prend pas part au vote	0
--	---------------------------	---

Approbation de la <b>DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS IMMOBILIERES A HAUTEUR DE 6 MILLIONS D'EUROS</b>	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président Eustase JANKY** – On peut faire entrer Monsieur HARAL. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant : Affaires pédagogiques - Vote sur le volume d'horaires à minima pour avoir le statut d'enseignant pédagogique bénéficiant de l'accès à certaines ressources de l'université, par exemple les bases documentaires du CDI.

## AFFAIRES PEDAGOGIQUES

### **8- VOTE SUR LE VOLUME D'HORAIRES A MINIMA POUR AVOIR LE STATUT D'ENSEIGNANT UE BENEFICIANT DE L'ACCES A CERTAINES RESSOURCES DE L'UNIVERSITE**

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais demander à Madame ANNONI de bien vouloir nous éclairer sur ce point.

**Mme ANNONI**– En effet, les bases de données sont très importantes. Monsieur HOUDEBERT, Directeur du SCD, nous a fait part de cette réglementation. Dans la mesure où tout le monde ne peut avoir accès aux ressources de la bibliothèque, il est important de définir à partir de quelle charge d'enseignement, un vacataire peut être considéré comme enseignant. On avait proposé la charge de 64 heures équivalent TD, ce qui permettrait de pouvoir limiter l'accès à ces ressources de la bibliothèque qui ont un certain coût en termes d'adhésion pour l'Université. Seuls les vacataires ayant une charge d'enseignement supérieure à 64 heures pourraient y avoir accès.

**M. le Président Eustase JANKY** – Supérieure ou égale à 64 heures. C'est une question qui a été posée parce que jusqu'ici n'y avait pas de réglementation. Quelque soit la personne qui avait effectué deux ou trois d'enseignement, elle avait la possibilité d'accéder à la bibliothèque sans difficulté. Malheureusement, cela pose problème dans la gestion au niveau de la bibliothèque. Monsieur HOUDEBERT souhaitait que le Conseil d'Administration se prononce sur ce point, raison pour laquelle il a été mis à l'ordre du jour. Je pense que ça pose aussi problème dans l'harmonisation au niveau de la DSI ?

**Mme ANNONI** – C'est de la cadre de la mise à disposition des ressources, en fonction de l'utilisateur, il lui appartiendra de donner l'accès à certaines ressources de données.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972)** – J'ai pris connaissance de ce dossier en consultant les documents. Je comprends qu'il y ait une dimension financière mais personnellement je trouve que 64 heures, c'est vraiment beaucoup. Si on nous accorde des vacataires, en fonction des recrutements qui se font ou qui ne se font pas, s'ils travaillent avec nous, ils ont besoin de préparer leurs cours. Nous voulons qu'ils fassent des choses originales, adaptées, évoluées. Ils ne sont pas si nombreux à faire 64

heures. Que l'on me dise 24 heures, oui parce que l'on procède par temps complet, on travaille sur un semestre à temps complet, mais 64 heures honnêtement c'est un plateau trop élevé.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qu'en pensent les autres administrateurs ?

**Mme ???** – Je suis tout à fait d'accord avec Madame BERTIN-ELISABETH. Je pense même que l'accès à la connaissance, aux savoirs devrait être à la portée de tous donc 64 heures me semble beaucoup également.

**M. ???** – Un enseignant qui vient sur un enseignement de 24 heures doit avoir accès à l'actualité. C'est un enseignant à part entière, il me semble qu'à ce titre, il doit avoir accès aux ressources donc 24 heures me paraît plus judicieux que 64 heures.

**M. Serge COLOT (MCF 972)** – On nous dit que l'accès à ces ressources pose problème. Pourrait-on nous expliciter la nature des problèmes ?

**Mme ANNONI** : En fait l'Université paie une adhésion pour que l'ensemble des enseignants et des étudiants aient accès. Il peut s'agir de bases qui relèvent de la législation. On peut prendre le cas d'un avocat qui ne donne que deux ou trois heures de TD – c'est l'exemple qu'avait cité Monsieur HOUDEBERT donc je me permets de le citer à nouveau – au sein de l'Université et qui de par ses fonctions, a accès à l'ensemble de cette base alors qu'il devrait normalement payer cet accès dans le cadre de son cabinet, c'est également valable pour un médecin. Je ne me souviens plus très bien de la terminologie qu'avait employé Monsieur HOUDEBERT mais on se retrouve à biaiser les adhésions.

**M. Michel GEOFFROY (V/P CA)** – Je suppose que le prêt d'ouvrages est compris là-dedans. Les ouvrages sont en emploi limité donc si les nombreux vacataires empruntent de nouveaux ouvrages, c'est autant d'ouvrages qui ne sont pas à la disposition des étudiants qui en ont besoin pour étudier. Il faut savoir qui nous souhaitons privilégier, est-ce les vacataires ou les étudiants ? Il y a un coût derrière tout cela. Les personnes extérieures qui souhaitent accéder au service de la bibliothèque peuvent payer pour pouvoir y accéder. C'est un manque à gagner, c'est d'ailleurs pour cela que cette question est posée au Conseil d'administration parce qu'il y a une incidence financière indépendamment de l'incidence pédagogique vis-à-vis des étudiants puisque ces ressources électroniques sont à la disposition de tous, sans limite une fois que l'on a payé ce qu'il faut. Mais en termes d'ouvrages, il y a quand même des limites selon le nombre d'exemplaires de chaque ouvrage. Madame ANNONI le dit, Monsieur HOUDEBERT également, on sait très bien que les intervenants empruntent des ouvrages non pas pour préparer uniquement leur cours mais pour préparer des concours qu'ils passent ou d'autres types d'activités. Il faut quand même être vigilant et bien mesurer l'ampleur du problème et la charge qui revient au SCD face à cette situation.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – Je reviens sur la proposition faite par mes collègues de ramener la validation du volume horaire à 24 heures, ce qui correspond généralement au volume d'un enseignement. Effectivement, je crois que la connaissance doit être accessible au plus grand nombre. C'est une obligation que nous avons au sein d'une Université que de permettre l'accès à la connaissance au plus grand nombre. Il y a effectivement cette dynamique de comptable mais le prêt des livres est limité en temps. Si nous voulons avoir des étudiants performants, des vacataires également performants, nous devons nous positionner sur une dynamique positive en ne recherchant pas forcément des travers qui pourraient être le fait de certains mais plutôt le souhait du plus grand nombre d'utiliser les ressources que nous mettons à leur disposition pour préparer leur enseignement et les dispenser au mieux.

**M. Michel GEOFFROY (V/P CA)** – Je comprends cette volonté d'abaisser ce volume horaire, un volume de 24 heures me semble un peu faible, ça va englober la plupart des vacataires, finalement ce n'est pas tellement le fait de passer à 24 heures, si jamais c'est ce point qui est mis au vote. J'avoue que je préfère

investir sur l'avenir des étudiants que sur celui des vacataires. Nous n'avons pas vocation à former des vacataires. Nous essayons justement d'avoir une politique qui soit plus cohérente en termes de ressources humaines pour avoir moins de vacataires puisque nous sommes dans une Université. L'idée c'est quand même qu'interviennent majoritairement des enseignants-chercheurs et non pas des vacataires. Nous savons bien que nous ne pouvons faire autrement donc nous continuons à la faire mais le volume de 24 heures me semble un peu bas. Je serais d'avis de suivre la préconisation du Directeur du SCD qui sera celui qui portera la charge, une fois que nous aurons pris la décision. Pour les étudiants également parce que même si les emprunts d'ouvrages sont toujours limités dans le temps, pour peu que l'ouvrage soit indisponible au moment des examens... Qu'est qu'on répond aux étudiants ? On leur demande de revenir après les examens pour préparer des examens qui sont déjà passés ? Sincèrement, je préfère investir sur les étudiants. S'il y a un risque pour eux, je préfère ne pas le prendre.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Chers collègues, vous savez qu'il y a des cours de 24 heures, il y en a de 12 heures, de 18 heures ; cela dépend en fait des disciplines. 24 heures c'est déjà un peu (*inaudible*) parce qu'en général il vient juste pour un cours et je répète que ces cours n'ont pas toujours une durée de 24 heures. J'ai cru comprendre que les *propos* de Monsieur HOUDEBERT étaient que puissent intervenir des collègues vacataires que pour trois, quatre ou seize heures qui pouvaient être payés... voilà. Mais nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Si nous voulons que nos étudiants soient formés avec des personnes et qu'on leur donne une formation de qualité, il est important pour les vacataires, qui sont enseignants au même titre que ceux qui sont titulaires, d'avoir accès à la même matière, aux mêmes éléments. Pour ce qui est du coût, lorsqu'on paie un accès, on le paie à l'année avec un certain nombre de personnes qui viennent se greffer dessus. Au contraire, il vaut mieux pour le SCD que ce soit utilisé puisqu'il aura payé donc j'ai du mal à comprendre. Pour ce qui est des livres, il y a toujours un exemplaire qui reste et qui ne peut pas sortir lorsqu'il s'agit d'ouvrages clé pour une formation. Lorsque ce n'est pas fait, les collègues de formation le demande au SCD, donc je n'ai pas d'inquiétude parce qu'il reste toujours un ouvrage clé. Honnêtement, j'ai du mal à comprendre. Je vois ce que demande Monsieur HOUDEBERT, je comprends qu'il mette une certaine limite pour éviter les débordements. Par contre si on augmente, cela veut dire que nous excluons nos vacataires. Je souhaiterais que nous ayons plus de postes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur HANOT, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Boris HANOT** (*Contrôleur de gestion administration générale*) – C'était juste une précision technique. Effectivement, nous payons une licence sur le nombre de connexions possibles. Il y a quand même un impact sur le volume en fonction du quota de (*inaudible*). Après, c'est une obligation du décret, que le Conseil d'Administration de chaque établissement délimite les ayants-droits concernant les enseignants. C'est dans le texte, ce n'est pas juste une volonté de Monsieur HOUDEBERT. C'est un manquement que nous avons dans l'établissement puisque nous n'avons jamais défini la règle. Il est aujourd'hui important de définir cette règle et de la faire varier si nécessaire. Il y a des modalités d'évolution possible pour chaque Université.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter la proposition du Directeur du SCD, qui est une proposition de l'Université de justifier de 64 heures pour avoir accès aux ressources de l'Université, plus particulièrement aux ressources du SCD.

**VOTE**



<b>VOTE SUR LE VOLUME D'HORAIRE A MINIMA POUR AVOIR LE STATUT D'ENSEIGNANT UE BENEFICIAIRE DE L'ACCES A CERTAINES RESSOURCES DE L'UNIVERSITE</b>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	12
	Pour	<b>11</b>

**La proposition est rejetée à la majorité des votants.**

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe nous avons une abstention et deux contre plus 10 contre en Martinique, c'est cela ?

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Treize en Guadeloupe et 10 en Martinique, c'est cela ?

**M AUDEBERT** – Absolument, 10 en Martinique en comptant les présents et les procurations.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous prie de m'excuser, si j'ai bien compris la proposition n'a pas été acceptée. Je ne sais pas si vous pouvez...

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous restons en l'état comme c'était l'année dernière. Nous y reviendrons s'il le faut. Une question a été posée sur la base de 64 heures. Maintenant, on a avancé 24 heures mais nous n'avons aucune information, aucune base. A partir de quoi devrions-nous mettre à 24 heures, 60 heures, 30 heures ? Je ne sais pas. Je laisserai donc le soin au Directeur du SCD, après discussion avec d'autres personnes, de faire une proposition au Conseil d'Administration. Nous reviendrons pour voter.

## **9- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CAC DU 3 JUILLET 2017**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions à propos de ce relevé de décisions ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Juste pour information personnelle, puisque je vois « le CAC a adopté le *(inaudible)* et le prélèvement ». Je me demandais si ça relevait de la compétence du CAC et si cette disposition *(inaudible)* administrative ne devrait pas passer d'abord par le CT.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est de la compétence du CAC.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Mais habituellement *(inaudible)* pour l'organisation et la création du service ?

**M. le Président Eustase JANKY** – A priori, non. Si on veut pousser plus loin, c'est sûr que l'on va toujours trouver un lien ; il faut passer par le CAC mais en réalité, on parle du CT.  
Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je pense le CT ne parle pas que de la question exceptionnelle des personnes et des effectifs. Il parle aussi de l'organisation du travail, ça fait partie des prérogatives.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a t-il d'autres questions ?

**Mme Gladys GARNIER** (DAJ Administration Générale) – Si on reprend l'article 4 des statuts, selon ce que dit Monsieur GERARDIN : « *chaque composante scolaire, chaque service scolaire élabore son organisation et ses statuts qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, après avis obligatoire du CTS, du Conseil du pôle et du CT* ».

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est polaire. C'est uniquement le CT, pas de Conseil de pôle, pas de CTS.

Nous allons voter sur les relevés de décision du CAC en excluant le point sur la cellule d'appui à la Recherche.

**VOTE**



<b>VOTE SUR LE RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CAC DU 3 JUILLET 2017</b>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous poursuivons.

## **10- CAMPAGNE 2017 DE RECRUTEMENT DE MAÎTRES DE CONFÉRENCE CONTRACTUELS**

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE.

**Mme Charline LAPLAIGE** (DRH 971) – Il est proposé au Conseil d'Administration la publicité pour la mise en ouverture de postes pour les enseignants contractuels pour l'année 2017-2018 avec un recrutement effectif à compter du 1<sup>er</sup> novembre soit trois supports : deux pour la Guadeloupe en SG et à l'IUT et un 2 en Martinique en L2.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – En l'absence du Président, avez-vous des questions ou remarques sur ce point ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je vous prie de m'excuser mais lorsque j'ai reçu ce document, je n'étais pas sûre d'avoir bien compris. Il s'agit de demandes de contractuels pour l'année à venir ? Normalement il y a d'autres demandes qui sont remontées ?

**Mme Charline LAPLAIGE** (DRH 971) – Il y a une différence entre les enseignants contractuels et les contractuels qui sont des MCF associés etc. Vous concernant, ce sont des MCF associés que vous avez demandés, ce sera soumis au CAC de demain.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – D'accord.

**Mme Charline LAPLAIGE** (DRH 971) – Il s'agit là d'une procédure identique au recrutement de titulaires, sauf que c'est un contractuel qui est recruté pour une année.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – En fait, il s'agit de donner l'autorisation de mettre ces postes au concours, le CAC restreint statuera sur les comités de sélection puis il reviendra pour valider ou pas le classement des comités de sélection. Y a t-il d'autres questions en Guadeloupe ou en Martinique ?  
Monsieur : Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Comme je l'ai rappelé précédemment au Président, la gestion prévisionnelle des effectifs pour l'emploi des personnes doit faire l'objet d'un avis du CT.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – Monsieur le Président répondra sur ce point dès son retour. Nous ne passons pas au vote pour l'instant, je vous rassure. Y a t-il d'autres remarques à ce sujet ? Je rappelle que ce sera pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> novembre. Compte tenu du calendrier des instances, il n'est pas possible de recruter plus tôt que ça. Les composantes devront patienter deux mois à la rentrée sans ce renfort qui je crois est indispensable à leur fonctionnement.  
Monsieur le Doyen de la Faculté, Monsieur MONTAUBAN.

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN** (PR 971) – En attendant la rentrée 2018, peut-on se servir de ces supports dans la mesure où on nous a dit qu'il n'est pas possible de recruter avant le mois de novembre ?

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – Si vous arrivez avec une procédure qui peut permettre d'utiliser un support. La masse salariale est disponible mais après il y a quand même des procédures quand vous voulez placer un enseignant sur cette masse salariale.

*(Retour du Président)*

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – En tant qu'élu de diverses instances notamment au CT, Monsieur GERARDIN faisait remarquer que la gestion des emplois devait aussi avoir un avis du CT, ce qui apparemment n'a pas été le cas dans ce cas de figure.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je reviens sur la question. Je suis très, très inquiète si ce sont bien des enseignants contractuels qui doivent être recrutés sur les postes de MCF, de PR qui ne sont pas occupés pour le moment. Il y a une demande qui était remontée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, donc je ne comprends pas.

**M. ???** – Madame BERTIN, êtes-vous bien sûre qu'il s'agissait d'enseignants contractuels parce qu'il y en a deux : il y a des Maîtres de conférence contractuels et il y a des enseignants contractuels. Les enseignants ce sont des personnes qui sont titulaires d'un Master alors que les Maîtres de conférences sont titulaires du Doctorat. Il y a des supports d'enseignants et des supports d'enseignant chercheur. Il faudrait bien voir car il y a des Maîtres de conférences associés – comme disait Madame LAPLAIGE – et c'est à chaque fois une procédure différente. Avez-vous des précisions à ce sujet ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Ceux dont je parle ne sont pas des Maîtres de conférences associés, ce sont des personnes qui sont titulaires au moins d'un master 2. Nous avons donc un poste de contractuel sur un poste de MCF ou de PR.

**Mme Charline LAPLAIGE** (DRH 971) – Ce dont il s’agira demain au CAC, c’est une procédure complètement différente. En l’occurrence vous avez bien envoyé le dossier avec le nom, la carte d’identité, toutes les pièces administratives demandées alors que nous sommes là dans une procédure de comité de sélection, d’entretien etc. avant le recrutement. On ne peut pas au dernier moment, lors de l’ouverture des supports, ne pas avoir un recrutement avec un profil déterminé.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – D’accord, je vous remercie.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je souhaitais porter à votre connaissance que cette validation n’a pas encore été instruite au niveau du Conseil de pôle que nous aurons la semaine prochaine. Nous avons effectivement été informés du calendrier des instances le 22 juin dernier. Nous avons prévu un certain nombre d’instance cette semaine et il a fallu tout décaler par rapport au calendrier que nous avons fixé. Les décisions qui seront prises aujourd’hui effectivement seront présentées au Conseil de pôle la semaine prochaine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, cela pose quelques soucis pour les étudiants. Est-ce que nous ne prendrons pas du retard si nous devons passer devant toutes les instances ? Quelle est la répercussion sur l’enseignement ? C’est ce qu’il faut voir à une heure aussi tardive de la nuit.

**M. Michel GEOFFROY** (VP CA) – Dans les années précédentes, les procédures pour les recrutements notamment de Maîtres de conférences contractuels étaient totalement irrégulières. J’assume ce que je dis, il n’y avait pas de passage régulier dans certaines instances. Là, nous avons essayé dans le calendrier de faire le maximum pour que les choses soient absolument conformes aux textes. Il s’avère en effet que pour des raisons de calendrier, les pôles n’ont pas eu le temps – Madame la V/P pôle l’a bien précisé – de se réunir à ce sujet. Le CT n’a pas été sollicité mais je pense qu’il faut faire preuve d’un peu d’indulgence et de réalisme parce que nous sommes dans une dynamique de normalisation des procédures. Elle se fait pas à pas, c’est vrai, mais il y a en face des étudiants qui doivent avoir des enseignants dans les salles de cours. Je crois qu’il faut être sensible à ces questions et je pense que pour ce qui est du pôle Martinique, que Madame FRANCOIS-HAUGRIN acceptera dans son Conseil de pôle de faire un vote pour régulariser la situation à posteriori, cela se fait parfois. Ce serait cette fois-ci dans l’intérêt de la Faculté de droit.

**M. le Président Eustase JANKY** – De la même manière, j’ai compris que l’on me demande de voter sous réserve de l’avis du CT – il y a un CT le 17 de ce mois – je pense que l’on peut voter ce point à l’ordre du jour du 16 et 17 juillet.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** ((V/P Pôle 972) – Monsieur GEOFFROY, Monsieur le Président, je rejoins votre analyse. Les administrateurs du Pôle Martinique sont pour la plupart autour de cette table avec moi. Je vous rejoins et je propose que nous allions dans cette dynamique de vote qui sera régularisé au niveau du Conseil de pôle, ceci afin que nos étudiants aient des enseignants à la rentrée.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote.

**VOTE**



<b>Vote sur l’ouverture de postes pour les enseignants contractuels pour l’année 2017-2018 avec un recrutement effectif à compter du 1<sup>er</sup> novembre soit trois supports :</b>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0

deux pour la Guadeloupe en SG et à l'IUT et un 2 en Martinique en L2.	Contre	1
	Pour	22

**Adopté à l'unanimité moins une voix contre.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN de la Guadeloupe vote contre parce que ce n'est pas passé au CT.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – J'ai bien relu les PV des CA, j'avais fait ces remarques notamment celle d'élaborer des fiches de circuit pour éviter ces écueils.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis d'accord Monsieur GERARDIN. Comme l'a dit Monsieur GEOFFROY, nous commençons progressivement à régulariser les recrutements et le fonctionnement. Nous n'aurons pas un fonctionnement totalement clair avant l'année prochaine. Les choses se mettent en place progressivement. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au point suivant : Relevé d'avis des CT du 26 mai et du 21 juin. J'avais ajouté un point Monsieur Audebert ? ? Je n'ai pas compris.

**M AUDEBERT** – Il y a le relevé d'avis du Comité Technique du 4 juillet 2017.

#### **11- RELEVÉ D'AVIS DES CT DU 26 MAI ET DU 21 JUIN 2017**

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle pour les administrateurs qui ne font pas partie du CT que nous avons eu une commission paritaire pour les agents non contractuels. Nous avons effectivement beaucoup d'agents qui sont sous contrat avec des contrats un peu différents. Je donnerai la parole tout à l'heure à Madame LAPLAIGE qui vous donnera des informations sur les différents types de contrats. Il y a sept agents qui arrivaient au 6<sup>ème</sup> contrat, que nous étions obligés de céder et d'autres qui étaient sur des contrats de postes vacants d'enseignants. Etant donné que certains postes ont été mis au concours, le recrutement de ces agents ne pouvait être renouvelé. Les agents qui étaient embauchés avec des contrats temporaires pour surcharge de travail ne peuvent dépasser 18 mois. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait de très nombreux agents qui avaient dépassé les deux ans.

Si pour certains agents les choses ont été faciles soit parce qu'ils n'avaient pas fait les dix-huit mois, soit parce qu'ils étaient sur les emplois vacants, cela a été difficile pour ceux qui dépassaient les 18-24 mois. Pour ces agents, le CT du 26 mai n'a pas validé le rapport de la Commission Paritaire relatif aux agents non titulaires. A l'unanimité, nous avons l'obligation de revenir sur le même sujet dans un deuxième CT. Nous avons amélioré – parce que nous avons été proches des contrats – le nombre d'agents, nous avons arrêté beaucoup moins d'agents.

Malgré les efforts – nous avons effectivement fait les deux CT – j'avais bien dit que le CT donnait un avis consultatif et que nous allions continuer le travail pour les agents qui avaient plus de 18 mois. C'est ce que nous sommes en train de faire au sein des pôles actuellement, il y a une équipe qui se déplace au niveau des pôles pour discuter avec les responsables de pôle, avec les Doyens et les responsables administratifs de manière à voir comment faire pour aller encore plus loin et essayer de tenir compte des besoins de l'établissement et des possibilités de l'établissement. En dehors de l'avis du CT du 26 mai, qui n'a pas validé le CCP, le 2<sup>ème</sup> CT du 21 juin n'a pas validé le CT du 26 mai, nous nous retrouvons donc à la case départ tout en sachant que les CCP sont des avis consultatifs et que nous continuons à travailler.

Monsieur le Vice-président, qui a la répartition des moyens, gère cet aspect au niveau des pôles mais avant de lui donner la parole, je demanderai à Madame LAPLAIGE de nous expliquer les différents contrats au niveau de l'Université.

**Mme Charline LAPLAIGE** (DRH 971) – La Loi de 1984 prévoit deux typologies de contrat, ceux des deux ans en permanents et ceux de deux ans en temporaires. Sur les deux ans permanents, il s'agit soit de recruter des personnes dès lors qu'il n'existe pas de fonctionnaire sur ce type de fonction, de recruter des agents de catégorie A, parce que la nature des fonctions, des besoins du service le justifie ou afin de recruter des agents sur des temps incomplets n'excédant pas 70 %. La plupart des agents recrutés à l'Université sont recrutés sur des besoins temporaires selon trois articles:

- Article 6.3 ter : le remplacement momentané d'agents fonctionnaires absents (la plupart du temps pur maladie).
- Article 6.11 : les vacances temporaires d'emplois. Par exemple, un emploi de titulaire vacant faute de recrutement de titulaire lorsque le poste n'a pas été publié.
- Article 6.C6 qui existe pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

La plupart des agents de l'Université se situent dans les besoins temporaires notamment les trois articles : Article 6.ter : remplacement d'agents malades, Article 6.11 vacances de poste et article 6.C6 : accroissement temporaire. C'est surtout sur ce dernier article que la durée est limitée à 12 mois sur une période de 18.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Monsieur MOLINIE.

**M. Jack MOLINIE** (VIP Délégué à la répartition des moyens) – Juste pour rappeler que globalement sur ce dossier – il y a bien sûr des moyens à récupérer – nous n'avons pas été bons. L'établissement n'a pas été bon dans la gestion des personnels précaires sur les années précédentes. Nous arrivons à terme sur un gros problème. Il y a des agents qui sont là depuis très longtemps. La loi nous oblige à faire une cédésation après six ans, avec bien sûr une précarisation globale de l'établissement qui était telle que le Président a pris des mesures, trois ou quatre mois après son élection. Nous sommes devant une difficulté, nous avons des agents que nous allons arrêter, nous avons un établissement à faire tourner et bien sûr nous avons – parce que ce sont quand même des personnels que nous avons embauchés, le « nous » étant l'établissement – à proposer des choses et à essayer de voir quelles mesures nous pouvons prendre. C'est un peu la mission que nous nous sommes confiée pour chercher des solutions pour le plus grand nombre. Le plus grand nombre étant un petit nombre parce que l'idée n'est pas de rajouter de la précarité dans l'établissement mais bien sûr de solutionner la précarité.

Autrement dit, nous devons faire le point sur les potentialités en poste, préparer les personnes dont nous voulons garder les compétences... je dis bien préparer les compétences et les personnes à aller au concours de manière à ce qu'elles puissent présenter les concours en espérant qu'elles soient les meilleures. Ayant été bien préparées, nous leur avons donné la chance de pouvoir y aller. Globalement un certain nombre de personnes sont arrêtées, d'autres le seront en décembre et nous devons regarder dans l'établissement quels sont les postes vacants, quels sont les postes qui potentiellement seront vacants l'année prochaine et l'année suivante pour essayer de voir dans quelle mesure nous pouvons proposer d'accompagner un certain nombre de personnes dans la préparation au concours, et bien sûr vers la potentialité de garder un certain nombre de compétences.

Voilà la mission que j'ai essayé de remplir.

J'ai rencontré mes collègues du pôle Martinique, toutes composantes confondues. Ils ont demandé du temps pour évaluer leurs possibilités et leurs besoins par rapport à leur cartographie, c'est-à-dire pour voir quelles sont les compétences qu'ils souhaitent garder. Cela demande bien sûr qu'ils regardent à deux fois. Ils m'ont demandé pour la rentrée – puisqu'il y avait eu un traitement inégal entre les différentes personnes et les différents contrats – de mettre tout le monde au même niveau c'est-à-dire d'essayer de

voir dans quelle mesure on pouvait prolonger les contrats, de manière à organiser la rentrée dans de bonnes conditions, certains personnels remplissant des tâches qui sont indispensables.

J'en ai référé hier à Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur le principe qui est d'aller vers une prolongation jusqu'au mois de décembre, à condition de disposer des éléments c'est-à-dire de la masse salariale sur ressources propres. Je dis bien que reculer de quatre mois, cela donne certes un peu de souplesse à l'établissement pour préparer la rentrée mais cela donne très peu de souplesse aux personnels qui, de toute manière, n'auront pas plus de potentialité à aller plus loin. Certains auront peut-être cette opportunité selon les postes. D'autre part, en regardant tous les postes nous nous sommes rendu compte que nombre de postes étaient des postes d'enseignants chercheurs ou des parties de contrats d'enseignants qui restaient disponibles et sur lesquelles on a embauché des contractuels BIATSS. Le nombre de postes de personnel IATOS disponibles dans l'établissement est bien plus faible, je dirai qu'il ne représente même pas 10 % du nombre de personnes que nous avons sous contrat.

Nous sommes à peu près sûrs que nous ne pourrions pas dépasser les 10 % même en envisageant le remplacement des gens qui partent à la retraite. Il faut que nous soyons conscients de l'erreur qui a été faite et que nous devrions assumer. Nous en sommes là. Le Conseil d'Administration et le CT seront bien sûr interrogés quant aux procédures à mettre en œuvre pour ne pas se retrouver dans cette situation. Que pourrions-nous faire ? Ce sera avec les efforts de tout le monde que nous verrons comment obtenir les 10 %, comment essayer de sortir le maximum de notre capacité. Que pouvons-nous dire d'autre ? Nous sommes vraiment dans le genre de situation que nous n'aimons pas parce que nous devons nous séparer de collègues qui ont travaillé avec nous. Ce n'est jamais simple parce qu'il s'agit toujours d'histoire personnelle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, nous sommes devant cette situation qui est assez complexe. Pour éviter qu'il y ait trop de difficultés, j'ai demandé à toute l'équipe d'aller sur les pôles et de discuter avec les responsables dans un deuxième temps. Nous ne sommes pas là pour bloquer la rentrée universitaire. S'il y a un grand besoin quelque part – pour rester dans la même ligne que le Vice-président en charge de la répartition des moyens – nous recherchons une solution pour pouvoir payer ces personnes que l'on peut prolonger. Est-ce qu'il y a une masse salariale, un support possible qui nous permette de prolonger ces personnes pour favoriser la rentrée universitaire et éviter des soucis ? Si on reconduit ces agents, on continue à maintenir cette précarisation. Il faut être suffisamment courageux pour dire à un moment donné qu'il faut changer de paradigme. Nous avons actuellement 102 agents contractuels, s'il faut les prolonger tous non seulement cela reviendrait cher à l'Université mais je pense que cela fait beaucoup. Le Ministère ne verra pas cela d'un bon œil, surtout au moment où on a le pôle de formation et de recherche. Le Ministère ne regarde pas uniquement la formation mais aussi la politique générale de l'Université non seulement pour les formations mais aussi pour les ressources humaines et tout le reste. Il n'y avait pas de politique pour ce service, nous essayons d'en mettre une en marche. Nous ferons tout pour que cette politique existe dans cet établissement.

Pour l'instant, nous ne disons pas que nous ne reprenons pas les agents. Ils sont arrêtés mais nous pouvons les reprendre ; si nous avons les moyens de le faire, nous le ferons. Il y en aura d'autres qui seront prolongés parce que nous aurons besoin d'eux pour la rentrée universitaire. C'est une politique que nous mettons en place au sein de l'Université, raison pour laquelle je demande l'avis du Conseil d'Administration. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis très heureuse de ce point qui a été fait puisque je l'avais demandé en questions diverses. Je suis d'autant plus heureuse que le dialogue ait été nourri parce que la situation était très préoccupante. Il me semble que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y ait une précarisation préjudiciable à notre établissement qui était de rigueur depuis de trop nombreuses années et qu'il est important de prendre des décisions. Nous avons été malheureusement affectés car la façon dont cela a été fait, a été perçue comme brutale. Maintenant le dialogue est noué, il y a eu la réaction de différentes personnes, aussi bien des syndicats que d'autres personnes. Nous avons eu une motion, notamment au niveau du pôle Martinique. Nous

avons donc une réponse aujourd'hui, Monsieur le Président, et je vous en remercie. L'ensemble des collègues a été frappé par l'apparente disparité de traitements lorsque nous avons eu les documents. Je remercie également Monsieur MOLINIE qui est venu hier et qui a pris la peine de discuter avec nous et de nous permettre de mieux comprendre ce qui se passait. En effet quand on ne sait pas pourquoi certains étaient arrêtés pour juillet alors que d'autres étaient prolongés jusqu'en août ou en décembre. Une fois que l'on m'a dit que certains sont très près de la cédésation et que cela posera problème, les choses sont beaucoup plus claires.

A ce moment-là, je demanderais à Monsieur MOLINIE si nous pourrions recevoir une petite note pour pouvoir continuer à dialoguer et à pouvoir répondre. Nous sommes bien d'accord pour les personnels qui ne sont pas trop proches d'une cédésation – pour que cela ne mette pas encore en péril notre établissement – pour les autres personnels pour lesquels il pourrait y avoir une solution, même si c'est dans un délai qui est celui qui a été demandé jusqu'ici et qui est d'arriver jusqu'au mois de décembre, pour respecter une certaine égalité pour nos collègues, pour respecter la dimension humaine et pour permettre à nos composantes de fonctionner, notamment dans le cadre de l'ESPE, pour faire entrer bon nombre d'étudiants si nous sommes prêts. Est-ce que nous pouvons avoir un petit document écrit et très clair nous disant ce qu'attend maintenant l'établissement comme élément pour que nous puissions faire remonter les demandes, sachant que – je pense que nous l'avons tous bien compris – il ne s'agit pas de faire remonter toutes les demandes mais ce qui est absolument nécessaire pour le fonctionnement. Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. Jack MOLINIE** (*VP Délégué à la répartition des moyens*) – Je vous ai laissés hier dans l'après-midi, j'ai eu un compte-rendu et j'ai apporté vos demandes au Président pour les défendre, donc cela a été fait. Nous nous sommes vus hier soir puisqu'il sortait lui-même du CT. Permettez que Madame LAPLAIGE et moi, nous puissions travailler sur cette note pour la proposer au Président et pouvoir vous l'envoyer dès le début de la semaine prochaine. Nous ne pouvons pas tout faire, nous faisons le maximum pour nos collègues, particulièrement ceux qui sont en situation de précarité mais nous ne pouvons faire plus vite. Cependant, je vous donne l'assurance que nous allons préparer cette note et que vous la recevrez dès le début de semaine, après l'avoir fait passer au Président afin de discuter de sa validation mais également aux services juridiques pour être sûr de ne pas se mettre en porte-à-faux.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (*VP Pôle 972*) – Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus. Monsieur MOLINIE est venu à nous hier. Nous avons pu mener une réunion très constructive. Madame BERTIN a exprimé l'inquiétude que nous avons sur le pôle et qu'a également traduite le pôle Guadeloupe. Lors du Conseil de Pôle du 15 juin 2017, les administrateurs ont tenu à sensibiliser Monsieur le Président. Nous avons construit un projet en ce sens et dans lequel nous demandions un délai – notamment jusqu'au 31 décembre 2017 et non pas le 31 juillet – pour permettre d'accompagner le plan social. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut mettre en place un plan social afin de sortir de cette dynamique de précarisation dans laquelle se trouve l'établissement et qui n'apporte rien de bon pour nos personnels non titulaires. Aujourd'hui je suis heureuse car nous sommes dans une démarche de dialogue, ce sera un traitement humain car il s'agit de personnes à qui il faut permettre de se préparer à la possibilité de ne pas être reconduits dans leur poste.

Pour terminer, nous avons reçu un communiqué de l'intersyndicale du pôle Martinique. Il nous a été demandé de le lire au Conseil d'Administration, ce que je vais faire :

*« La gouvernance de l'Université a indiqué aux représentants syndicaux (à la CCP-ANT du 17 mai 2017 puis aux CT du 26 mai et du 21 juin 2017) son intention de ne plus renouveler de contrats à l'exception de certains collègues ayant obtenu le nombre d'années leur permettant d'être CDISés par l'établissement. Suite à cette annonce, une rencontre intersyndicale a eu lieu avec la Vice-présidente du pôle Martinique le 8 juin 2017. A l'issue de cette réunion, les syndicats du pôle Martinique présents (Sup'Recherche-UNSA, ITRF-BIO-UNSA, A&I-UNSA, SNPTES, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU et SupAutonome-FO) ont réaffirmé leur positionnement contre la non prolongation des contractuels et ont demandé un report au 31 décembre 2017 des fins de contrats permettant la mise en place de groupes de travail pour une gestion*

plus humaine de cette situation. Nous, syndicats susmentionnés, demandons expressément aux membres du CA (élus par la communauté) de voter catégoriquement contre ce point lors du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le mercredi 5 juillet 2017 ».

En l'occurrence, il n'y a pas de vote aujourd'hui mais je tenais à vous lire ce communiqué. Nous sommes aujourd'hui dans une dynamique pour trouver des solutions et nous pourrions permettre ce temps de travail entre septembre et décembre selon des critères partagés et objectifs en renouvelant ou pas nos collègues agents non titulaires. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Très bien. Si vous le voulez bien, nous allons voter le point à l'ordre du jour à savoir le relevé d'avis des CT du 26 mai 2017 et 21 juin 2017, tout en sachant que le travail continue.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Sur le document du CT du 26 mai, (*inaudible*) de décisions d'avis du CT. Dans les titulaires ayant voix délibérative, nous étions dix (*inaudible*).

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter sur le relevé d'avis du CT du 26 mai 2017 et 21 juin 2017, tout en sachant que le dialogue continue sur les pôles.

## VOTE



<b>APPROBATION DES RELEVES D'AVIS DES CT DU 26 MAI ET DU 21 JUIN 2017</b>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>23</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

**M. le Président Eustase JANKY** – Une question sur l'accréditation. Je crois que j'en ai parlé en propos liminaires mais s'il y a des questions... il faut effectivement que les remontées au Ministère se fassent à la fin du mois de septembre. Pour avoir plus de précisions, je demanderai à Madame BERTIN de se rapprocher de Monsieur Philippe JOSEPH pour le planning des travaux réalisés sur les deux pôles et puis le rétro-planning.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Monsieur le Président, j'ai demandé à ce que ce soit mis à l'ordre du jour parce qu'il me semble que l'accréditation est l'élément modal qui explique que nous soyons ici présents au Conseil d'Administration. Nous proposons une offre de formation ; il est normal de la renouveler. Malheureusement pour nous, nous arrivons à la renouveler mais j'ai beaucoup de mal à comprendre que nous puissions terminer l'année universitaire, que nous ayons un dernier CA sans que ce soit un point à l'ordre du jour afin de nous informer de façon très précise et de nous expliquer où nous en sommes.

Vous m'invitez à me rapprocher de Monsieur Philippe JOSEPH, je suis surprise que Monsieur Philippe JOSEPH ne se soit pas déjà rapproché de beaucoup d'entre nous, vu la mission qu'est la sienne et l'importance centrale de l'accréditation pour nous tous. J'ai reçu un message de Monsieur JOSEPH l'autre jour, me disant qu'il passerait me voir pour en discuter. J'ai proposé qu'il y ait d'autres personnes présentes pour qu'à la fin de la semaine... seulement le processus est déjà bien engagé – j'en reviens toujours au point du dialogue – c'est un peu dommage.

Mes questions étaient bousculantes. De façon très précise je vous citerai, Monsieur le Président, dans vos propos liminaires à la page 6 du PV que nous venons de voter. Vous disiez que vous demandez à chacun de respecter les lois simplifiées, de procéder à des réunions de Départements concertées, puis de Conseils d'UFR et enfin de Conseils polaires afin que les demandes remontées soient complètes. Une de mes grosses inquiétudes – je vous en ai déjà fait part par écrit et je l'ai partagée avec la communauté universitaire – est celle de la légalité, de la forme de notre accréditation sachant que nous n'avons pas beaucoup de temps. La dernière fois, nous disions que le mois était court, j'ai l'impression que nous n'avons pas plus de temps mais que nous avons reculé d'une année. Pour ce qui est du temps, vous avez proposé un rétro-planning – il me semble que nous ne sommes déjà plus dans les dates proposées – afin que nous arrivions à faire l'accréditation dans les meilleures conditions.

Ma première question est celle-ci : quel est le rétro-planning actuel pour que nous puissions savoir où nous allons ? C'est une question par rapport au plan de pilotage, par rapport à l'accréditation. Je suis désolée, Monsieur le Président, mais pour ma part je trouve que nous avons très, très peu d'informations. Nous avons reçu ce qui a été qualifié de lettre de cadrage mais qui, pour ma part, n'est pas une lettre de cadrage suffisamment développée pour nous permettre de travailler. Nous l'avons reçue tardivement (fin mai-début juin) à un moment où il était déjà un petit peu tard pour pouvoir refaire des maquettes et réfléchir à nouveau. Nous sommes maintenant en juillet et nous n'avons pas plus d'informations. Les collègues ont été invités à remplir des documents – sans être formés pour ce faire – sur un nouveau logiciel « GIROFLE », logiciel tellement nouveau que nous nous retrouvons dans la situation où nous remplissons au fur et à mesure que nous découvrons le logiciel – ce qui est très dangereux pour la manœuvre – et que l'on nous demande de faire quelques amendements. Les collègues ont été un peu démotivés parce que l'accréditation dure depuis deux ans, presque trois ans. Il faut les remotiver, ils sont prêts à continuer, ils sont conscients de l'importance de la note de formation pour nous tous mais le fait d'entrer des informations dans un logiciel sans y être préparés... Je ne dirai pas que l'on entre n'importe quoi mais on n'entre pas les choses de la même façon. Il n'y a pas uniformisation par rapport à l'entrée des données, je ne suis donc pas certaine que ce qui sortira au final sera très pertinent et donnera une cartographie de façon précise.

Il semblerait que – ce sont des questions que j'ai déjà posées et pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse – toute personne qui était porteur de projet pouvait finalement avoir accès à n'importe quel autre projet qui se trouve dans GIROFLE, j'espère qu'il n'y aura pas de personne mal intentionnée.

Beaucoup de choses sont entrées sur le pôle Martinique, le V/P du pôle Martinique, le V/P CFVU a envoyé un mail sur lequel il invitait les collègues à faire des modifications si nécessaires sur les maquettes. Ma grande inquiétude porte sur le respect de la légalité, comment s'assurer que nous n'allons pas nous retrouver face à des projets un peu bizarres qui pourraient apparaître, que l'on aura respecté le travail fait au niveau des conseils, puisque nous n'avons aucune assurance que ce qui est entré soit validé par les équipes et par les conseils. Excusez-moi, mais je suis très, très inquiète. Je souhaite que nous arrivions à faire cette accréditation, Monsieur le Président. J'appelle de mes vœux que les collègues continuent avec acharnement à inscrire ce qui leur est demandé. Pour moi, je le répète, je n'ai pas de lettre de cadrage pour travailler à l'heure actuelle. Par ailleurs, il y a une façon de travailler qui ne semble pas de qualité universitaire. J'aurais beaucoup de choses à dire mais je me permets déjà de dire cela. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame BERTIN, je pense que chacun de nous doit faire des efforts. Quand j'ai pris mes fonctions, on m'a dit qu'il faut aller négocier l'offre de formation au Ministère en avril.

Les séances seraient déjà rentrées en machine donc en avril peut-être au mois d'août, je dois négocier mais je négocie sur quoi ? J'ai tout d'abord donné un délai. Malgré ce délai, on me dit que l'on passe en force. Je demande à chacun de faire un peu d'efforts pour essayer de faire entrer ces données dans le logiciel. De plus, j'ai mis une équipe sur chaque pôle pour permettre aux personnes qui ont des problèmes pour entrer ces fiches, de les résoudre. Ce sont des gens qui connaissent parfaitement ce logiciel. Vous dites que la lettre de cadrage n'en n'est pas une. Je peux vous dire que le Ministère a entre les mains la lettre de cadrage utilisée pour les ESPE, ils ont félicité cette lettre de cadrage qui a été diffusée à l'ensemble de l'Université. Je suis désolé que vous me disiez que cette lettre de cadrage n'en n'est pas une, les gens du Ministère ne sont peut-être pas des experts.

Vous parlez aussi de personnes mal intentionnées qui iraient voir autre chose sur le logiciel GIROFLE. Je pense qu'il faut se faire confiance, nous sommes dans une Université. Si nous ne nous faisons pas confiance, nous n'allons jamais évoluer. Je dis simplement que l'offre de formation est en cours, l'offre de recherche est en cours. J'ai dit qu'il y aura des réunions thématiques sur les pôles les 11, 12 et 13. Fin septembre, il y aura des remontées au niveau du Ministère, rien ne vous empêche de vous réunir avant fin septembre, vous avez le temps de le faire. La rentrée universitaire se fait bien avant. La sortie de l'Université se fera le 26 juillet, nous avons du temps pour travailler si nous voulons le faire. Peut-être n'y aura-t-il pas tous les étudiants, tous les enseignants-chercheurs mais nous ne partons pas tous avant le 26 juillet donc nous avons du temps pour travailler. Personnellement, quand vous dites que vous n'avez de cadrage, que vous n'avez pas d'axe de travail, je ne vous suis pas.

C'est à chaque fois la même chose à ce sujet et je répète systématiquement la même chose. Je crois qu'il faut maintenant se mettre au travail et essayer d'avancer un peu, que chacun prenne ses responsabilités. C'est l'offre de formation de l'Université. Il faut savoir qu'il y a 124 formations ici, nous avons des heures complémentaires inimaginables donc il y a des formations qui vont disparaître. Il faut que l'on comprenne qu'il y a des formations qui disparaîtront, d'autres qui vont peut-être arriver mais il y en a qui vont disparaître. Il y a une demande pour les études de recherche, il faut d'un redimensionnement des équipes de recherche. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, ce n'est pas possible. Je constate que chaque année, chacun essaie de faire sa petite cuisine mais nous devons travailler pour l'Université. Je pense qu'il nous faut arrêter si nous voulons avancer.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Monsieur le Président, je suis surprise lorsque vous me dites qu'il faut se mettre au travail. Je pense que j'ai du mal m'exprimer, je vous ai dit au contraire que les collègues sont au travail. Les collègues travaillent depuis déjà près de trois ans de façon acharnée, ils ont simplement besoin d'être motivés. Il y a des collègues qui sont en train d'essayer de continuer à travailler.

Concernant la lettre de cadrage, nous avons reçu un document qui ne nous apporte rien de plus que ce nous savions déjà. Nous savions un certain nombre de choses, par contre lorsque nous demandons très concrètement les éléments pour la soutenabilité, nous n'avons pas d'éléments supplémentaires. Nous avons déjà une lettre de cadrage qui fait que les collègues avaient déjà fait des projets. Maintenant on nous avait dit qu'il y avait des choses à revoir, pour pouvoir les adapter il aurait fallu que l'on nous transmette des éléments plus précis. Vous me dites qu'il y a une équipe qui travaille sans repos, je ne sais pas où elle se trouve mais nous ne l'avons pas beaucoup vue. Elle travaille peut-être avec d'autres mais pour certains nous ne l'avons pas beaucoup vue.

Pour le moment, j'ai rencontré Monsieur JOSEPH une fois. C'est moi qui lui ai demandé de venir à mon bureau il y a de cela un mois et demi. Sinon nous avons la possibilité de nous voir dans les couloirs de la Faculté, puisque nous sommes issus de la même Faculté. S'il y a une équipe, j'aimerais bien la rencontrer quand même. Comme je vous l'ai dit, j'ai eu un message de Monsieur JOSEPH que je dois voir seulement à la fin de cette semaine pour travailler. Monsieur GRATIEN a bien voulu le faire et je l'en remercie. Je suis désolée, Monsieur le Président, mais nous n'avons pas été beaucoup aidés. Ce n'est pas que les

collègues ne veulent pas travailler, au contraire. Nous sommes là pour notre université, nous voulons que ça marche, mais nous avons besoin d'éléments plus précis.

Je suis contente d'apprendre que nous avons maintenant jusqu'à septembre pour faire apparaître les éléments pour le rétro-planning. Nous n'avons pas d'éléments jusqu'ici puisque ce qui nous était proposé c'était sur le mois de juillet. Si nous apprenons que des éléments pourront être transformés jusqu'en septembre, je vous remercie. Maintenant il serait souhaitable de le savoir au plus vite. Lorsque vous avez dit que vous repensiez l'accréditation, j'avais compris qu'il y aurait eu des changements importants à faire. Nous attendons de savoir quels changements sont à faire. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas faire, ils demandent ce qu'il faut faire. Il faudrait qu'ils aient les éléments un peu plus précis qui soient en place. Je vous remercie

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons continuer. Le point suivant à l'ordre du jour c'est la situation des personnels contractuels. La question a déjà été posée, nous y avons répondu. Nous avons ensuite la question de la sécurité sur le pôle. Madame BERTIN, pouvez-vous me donner plus d'informations au sujet de la sécurité sur le pôle ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ce n'est pas sur le pôle, Monsieur le Président ; Je parlais de la sécurité en général sur l'établissement. Je m'intéresse à la question de la sécurité mais avant, je dois dire que je suis profondément embêtée pour le fonctionnement de nos futurs maquettes et pour la réalisation de tout le travail que nous avons à faire, de ne pas avoir de réponses plus concrètes à donner à l'ensemble de la communauté car je vous assure qu'il y a beaucoup, beaucoup de personnes qui attendent. J'espérais avoir un rétro-planning plus précis, avoir des éléments plus précis pour pouvoir travailler au service de notre Université.

Pour ce qui est de l'autre question diverse que j'ai soumise, elle concerne la sécurité. Je vous en ai parlé, Monsieur le Président, en précisant qu'il y avait des problèmes de sécurité et de sécurisation. Il se trouve que j'ai appris dernièrement que ces problèmes sont beaucoup plus ennuyeux que je ne me l'imaginai. Notre établissement a en effet du retard sur plein de choses, notamment pour les personnes en précarisation, mais aussi sur la sécurité. Tout ceci a un coût, seulement il me semble important que les membres du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles soient au courant des risques encourus. Pour ma part, ayant appris certaines choses – Je les ai apprises en conseil de pôle aujourd'hui – j'ai exercé mon droit de retrait par rapport à la sécurité mais je souhaite que ce soit mis à l'ordre du jour, qu'il y ait une discussion très précise qui soit faite, un état des lieux des difficultés liées à la sécurisation sur les deux pôles pour que nous travaillions dans des conditions normales. Je n'en dirai pas plus mais je souhaiterais que ce point soit mis à l'ordre du jour et que les éléments soient apportés. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci de votre intervention. Je vais entrer en contact avec votre V/P pôle et celui de la Guadeloupe afin que nous puissions voir ces différents problèmes. Il y a également le CHSCT qui peut s'emparer de ce dossier.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Monsieur le Président, nous avons débattu sur ce point lors du conseil de pôle du 15 juin dernier. (*Début de phrase inaudible*) a été adressé et validé à l'unanimité des membres concernant justement l'organisation relative à l'hygiène et à la sécurité. Nous avons mis en évidence... Madame (*inaudible*) la conseillère à l'hygiène et à la sécurité nous a exposé (*inaudible*) sur le campus en Martinique. A ce titre, une demande avait été faite notamment les demandes de (*inaudible*) pour les aspects qui relevaient de mises aux normes, de recrutement également. Vous l'avez dit, nous devons revoir ce dossier en urgence, dossier sur lequel je vous ai déjà alerté. Vous avez un courrier du 28 juin dernier, qui fait état des décisions prises par le conseil de pôle de la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai effectivement été informé de ce problème mais je voudrais quand même que nous nous voyons tous les trois, les délégués de pôle et moi-même. Nous avons une réunion prochainement, ce sera l'occasion de discuter de ce problème et de voir comment nous pouvons agir sur

les deux pôles, quels sont les moyens dont nous disposons et ce que nous pouvons faire en attendant d'avoir un projet d'une plus grande envergure. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous nous verrons pour en discuter lors de notre prochaine réunion.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je suis tout à fait favorable à cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au point suivant à savoir la situation financière. Monsieur SUBITS est parti ?

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** (MCF 972) – C'est une requête au sujet du prochain CA, c'est une question de calendrier. J'aimerais si possible que ce CA se tienne en septembre car j'ai des projets de subventions que j'ai soumis à Monsieur AUDEBERT, je voulais les soumettre aujourd'hui mais les délais n'ayant pas été respectés, c'était trop tard, m'a-t-il dit. Si ces projets sont soumis – puisqu'il s'agit d'une subvention octroyée aux étudiants par la CTM pour les relations internationales – si le CA se tient un peu trop tard, je risque de ne pas avoir ces subventions. Les étudiants ne pourront pas profiter de ces stages et cet argent sera évidemment perdu.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai pris note Madame AURELIA. Nous allons passer à la situation financière, c'est une question diverse demandée par Madame Cécile BERTIN-ELISABETH.

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration Générale) – Concernant la situation financière, rien n'a changé depuis le dernier CA. Vous avez eu le compte financier de 2016. Sur le budget et les investissements de 2017, pour rappel – c'est la seule chose que nous pouvons faire là – sur le fond de roulement, nous avons fait un prélèvement au dernier CA de 393 000 euros, potentiellement il reste donc de disponible 200 000 euros, tout le reste étant bloqué, fléché, catégorisé. Concernant le fonctionnement de l'Université, pour 2017 il y a toujours et encore un besoin de fonctionnement d'un million d'euros. Si nous n'avons pas ce million d'euros pour abonder le fonctionnement de l'Université, l'établissement sera en déficit à la fin de l'année. Un déficit en 2017 signifie une épée de Damoclès l'année prochaine pour une tutelle du Ministère, à titre informatif.

**M. le Président Eustase JANKY** – La réponse à la question de Madame Cécile BERTIN a été donnée. Nous allons passer au point suivant : l'absence de secrétaire.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je vous remercie tout d'abord pour le point financier. C'est vrai que vous aviez dit l'autre fois qu'il y avait une subvention qui devait arriver de la CTM. Je suppose qu'elle est arrivée pour l'équilibrage. Je posais cette question parce que je remarque qu'il y a différentes mesures qui sont prises, par exemple celle de recruter les contractuels seulement au mois de novembre, alors que les cours commencent au mois de septembre. Il y a aussi le fait que le (*inaudible*) n'a pu être recruté sur le 1<sup>er</sup> semestre puisque finalement les personnes étaient (*inaudible*). Bien sûr, cela impacte la masse salariale, c'est mieux de prendre des vacataires. J'entends les chiffres, j'espère que nous trouverons des solutions pour l'établissement. Concernant l'autorisation d'utiliser un support : étant donné qu'il y a des problèmes financiers, vous avez dit que l'on ne pouvait pas utiliser les crédits de la masse salariale, mais lorsqu'il y a le cas d'une personne qui est décédée, la masse salariale est là pour lancer et pouvoir remplacer la personne. C'était là ma question : est-ce que dans ce cas, vous permettez d'utiliser cette masse salariale pour un recrutement ? Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame la Doyenne, je pense que je l'ai dit à plusieurs reprises, il faut qu'il y ait un projet – Monsieur MOLINIER vient de reprendre ce que j'ai dit – sur des activités bien précises. Si cela fait partie des projets, si cela rentre dans le cadre d'un projet, je dirai oui mais je ne prendrai pas chaque cas aujourd'hui pour essayer d'y répondre, c'est impossible. Il faut qu'il y ait un projet. Il faut que chacun de vous soumette les problèmes de fonctionnement qu'il rencontre, à la suite

de quoi le Vice-président nous fera part de ses réflexions et des réunions avec vous. Nous verrons en fonction des résultats.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie Monsieur Le Président. Je verrai avec Monsieur MOLINIE. Je voulais être sûre que cela rentrait dans le cadre. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne sais pas si je me trompe mais la personne qui est décédée n'était pas secrétaire.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Non, pas du tout mais le support de la masse salariale est là. Il y a quelqu'un qui est en train de faire à la fois le travail de la personne décédée et celui qu'elle faisait auparavant. Autrement, nous avons une vacance au niveau du secrétariat et on se demandait si on pouvait utiliser cette masse salariale pour *(inaudible)*. Il s'agissait d'un cas particulier. Je vous remercie.

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Concernant la situation financière de notre établissement, je souhaite vivement que nous puissions avoir ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de façon à ce que nous ayons de façon très exhaustive les éléments factuels qui ont conduit à cette situation au niveau de notre établissement. Monsieur SUBITS, je vous remercie, vous avez effectivement apporté quelques éléments d'information de façon globale. Vous avez dit qu'il reste 200 000 euros de disponible pour le fonds de roulement par exemple et que tout le reste est fléché, bloqué etc. mais je crois que ces éléments méritent d'être approfondis et d'être portés de façon plus précise à la connaissance des administrateurs que nous sommes.

Monsieur le Président, je demande que l'on puisse prévoir un vrai point à l'ordre du jour du prochain conseil qui nous permette de bien comprendre pourquoi nous sommes dans cette situation financière que d'aucun qualifie de catastrophique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous remercie Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Nous mettrons ce point à l'ordre du jour du prochain CA. Je demanderai à Monsieur Audebert qui est en Martinique de ne pas oublier ce point.

Nous allons passer au point suivant qui est le problème de la fin des inscriptions. Nous en avons discuté au niveau du Conseil et j'avais dit que je ne voulais pas que les inscriptions se terminent trop tard parce qu'après les étudiants ne rentrent pas dans la base et ne sont pas reconnus. Plus les inscriptions sont faites tardivement, plus ça va nous coûter parce qu'ils ne nous rapportent rien et ils nous coûtent. Nous n'avons pas fixé de date exacte, nous en avons discuté mais cela n'a pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour au dernier CA. S'il le faut, nous y reviendrons pour fixer une date exacte.

**M. ???** – Sauf erreur de ma part, la date d'inscription est normalement fixée au 31 juillet d'un point de vue national. Il y a les premières inscriptions, il faut espérer que les gens qui sortent du baccalauréat avec le processus APB, avec une orientation post bac etc. s'inscrivent dès le mois de juillet et n'attendent pas le mois de septembre pour s'inscrire à l'Université. Pour ceux qui se réinscrivent, les procédures sont quelquefois liées aux résultats, conditionnées par des secondes sessions mais il faut faire en sorte que tout soit terminé avant la rentrée universitaire suivante. Logiquement, nous sommes dans un processus de continuité. C'est très exceptionnel que les étudiants soient amenés à s'inscrire plus tardivement – ça fait le lien avec le fractionnement des paiements – normalement le fractionnement des paiements n'est autorisé que pour ceux qui s'inscrivent en juillet. Selon le Ministère, le fractionnement est conditionné à l'inscription au mois de juillet. Quelqu'un qui s'inscrirait en septembre n'aurait pas de paiement fractionné. C'était juste pour rappeler le lien que l'on doit faire entre les deux.

**M. Jean ALICE** (*Personnalité extérieure 971*) – Je pense aux élèves étudiants des classes préparatoires, qui dans le cadre de convention, ont aussi leur inscription à l'Université. Ils doivent réglementairement

s'inscrire au mois de juillet, il y a une convention qui existait – je ne sais pas si elle existe toujours – entre l'Université et le Rectorat concernant ces élèves étudiants. C'est un apport à minima d'une centaine d'étudiants pour l'Université des Antilles.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – En effet, c'est une discussion que nous avons commencée lors du conseil des Directeurs de composantes, il y avait des avis différents mais pas divergents. La situation n'est pas la même selon le type de public, selon le type de composante. Dans certaines composantes, les étudiants ne sont pas inscrits au mois de juillet, loin de là. Ils s'inscrivent au cours du mois de septembre. Je ne dis pas qu'il faut pousser à certaines dérivés pour qu'ils s'inscrivent jusqu'en novembre – ce n'est pas du tout mon propos – mais arrêter à la date du 15 septembre, comme cela avait été sous-entendu, pour certaines composantes ce serait dramatique. Je suis désolée mais ils s'inscrivent en général au mois de septembre, plutôt fin septembre que début septembre. Nous avons donc beaucoup d'inscrits qui seraient perdus. S'il est possible qu'il y ait une souplesse, elle serait la bienvenue. Je vous remercie.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – La pratique est que l'établissement essaie depuis des années, toutes gouvernances confondues – depuis que je suis ici depuis 2006, cela fait donc une dizaine d'années – de faire remonter le plus tôt possible les inscriptions. La mise en ligne des inscriptions a pour objectif de les favoriser. Mais nous avons une réalité qu'il faut reconnaître, celle de l'insularité, celle du rapport à la France. Nous avons un certain nombre de familles et d'enfants qui sont entre deux, du point de vue de leur pré-inscription, qui découvre qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens de la mobilité qu'ils avaient choisie. Pour les primo-entrants, il faut une petite souplesse mais en même temps, il ne faut pas ouvrir les portes en grand pour que nous n'ayons pas une multiplication de ces comportements déviants. Si on offre la possibilité d'inscriptions, on peut faire des tests etc. se projeter davantage ailleurs que chez nous. Il faut être très prudents, je pense qu'il faut une petite souplesse mais en même temps il faut des dates fixes qui soit communiquées au public et ensuite comme l'ont fait vos prédécesseurs, laisser une souplesse au 15 septembre et en fonction voir comment ajuster.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ce que j'avais dit la dernière fois quand nous avons commencé à discuter. Nous pouvons aller jusqu'au 15 septembre et voir après les cas particuliers.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Je pense que c'est un mauvais signal que d'informer la population sur le 15 septembre. A ce moment-là, nous aurons un maximum d'inscriptions au mois de septembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis d'accord. Je pense effectivement qu'il y a des étudiants qui ne peuvent pas faire leur inscription avant la mi-septembre.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – C'est l'étudiant qui doit solliciter le fait de s'inscrire et donner tous les arguments qui expliquent pourquoi il s'inscrit si tardivement. C'est à vous de juger de l'opportunité de donner une suite favorable ou défavorable à l'étudiant mais au moins qu'il fasse l'effort. A partir du moment où il ne rentre pas dans le cadre du mois de juillet pour s'inscrire librement, facilement etc. lorsqu'il se présente devant vous au mois de septembre, il doit écrire sa jolie lettre pour expliquer pourquoi il vient au mois de septembre – il y a peut-être des éléments qui expliquent la légitimité de son retard – après on trouvera une solution.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous aurons beaucoup de dossiers, s'il faut prendre tous les dossiers...

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – C'est un enjeu, personne n'ira au mois de septembre. S'il faut regarder les conditions de paiement...

**Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je voudrais que l'on se mette d'accord sur le principe arrêté. Il est vrai qu'il y a des conditions pour une souplesse jusqu'au 15 septembre, mais nous savons que nous avons des étudiants, des jeunes qui viennent après. Dans la configuration de notre communication, je pense qu'il faut prendre en compte cette donnée et permettre que l'on puisse inscrire des étudiants jusqu'à la fin du mois de septembre. On peut effectivement évaluer la motivation des étudiants mais en Conseil d'Administration, nous devons définir un cadre qui nous permette d'avoir la possibilité d'inscrire nos jeunes jusqu'au 30 septembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il ne faut pas aller jusqu'au 30 septembre sinon nous passerons en octobre pour arriver en novembre. Le 15 septembre c'est le dernier délai pour pouvoir arrêter. Si vraiment il y a un cas particulier, il fera l'objet d'un courrier et d'une discussion avec les responsables. Il faut arrêter les inscriptions au 15 septembre et je ne change pas d'avis. Après le 15 septembre, si vraiment il y a un problème, nous le verrons à ce moment-là. Ce sera un cas particulier. Nous allons passer au point suivant.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président. Ce ne sera pas un cas particulier après le 15 septembre. Comme cela nous avait été dit en mars à la Directrice du DPLSH et à moi-même, pour certaines composantes, ce ne sera pas un cas particulier. Il y aura un flot... mais ils se présentent à nous en général plutôt entre le 15 septembre et fin septembre, donc ce ne sera pas un cas particulier. C'est vraiment dommage que ça manque de souplesse. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous viendrez vers moi Madame et je vous dirai ce que j'en pense. Madame AURELIA.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** (MCF 972) – Je vais tout à fait dans le sens de Madame BERTIN. Il y a vraiment une très grande différence quand on attend quinze jours. Je demande aussi à ce que ce soit le 30 septembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame AURELIA, je suis désolé mais j'ai l'impression que les étudiants de la Faculté de lettres ne sont pas des étudiants comme les autres. C'est une composante comme les autres, je ne comprends pas cette différence entre la Faculté de lettres, la Faculté de Sciences, la Fac de droit. Je ne comprends pas. Je dis tout simplement que nous allons arrêter la date d'inscription au 15 septembre sauf pour les cas particuliers. Si vraiment il y a un gros souci, vous me tenez au courant.

Nous allons passer au point suivant. Monsieur HERTOUGH avait posé une question sur les filières sous tension.

**M. Claude HERTOUGH** (MCF 971) – Je voudrais que tous nos administrateurs prennent bien conscience de ce que l'on appelle « filière sous tension » expression que l'on retrouve souvent dans les articles de presse. La filière STAPS représente 60 000 étudiants au niveau national, 49 structures en France hexagonale et Outre-mer. En 10 ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par deux. Seulement 30 000 étudiants viennent (*inaudible*). Par ailleurs aujourd'hui, il restera 9 000 étudiants qui ont fait le choix APB (*inaudible*) STAPS qui vont rester sur le carreau ; 9000 étudiants à la rentrée prochaine sur les 23 000 qui sont inscrits en L1, un tiers des étudiants qui ne pourront pas faire STAPS B, c'est une filière qui continue à attirer énormément. On peut le comprendre car c'est une filière dynamique qui (*inaudible*) plus de 76 % de licenciés.

Face à ce constat, la conférence des Directeurs STAPS a rencontré notre Ministère mardi dernier. En date du 4 juillet, le Ministre des tutelles a adressé une lettre à tous les Présidents d'Université, leur indiquant que le Ministère est prêt à dégager à court terme des moyens exceptionnels et à faire de ce chantier une priorité absolue. Le constat qui a été fait est un constat national. Lorsque j'ai pris la direction, il y avait 230 étudiants STAPS, nous serons 750 à la rentrée, chiffre multiplié quasiment par trois avec

plus de 450 premières années, ce qui pose un problème d'accueil sur notre amphi (*fin de l'intervention inaudible*). Cette augmentation progressive et le fait que la composante STAPS ferme successivement deux postes de titulaires à la scolarité – ce qui est inacceptable – et perdra encore un agent contractuel, nous met dans une situation... à la rentrée prochaine, il va y avoir (*inaudible*) pour recevoir 750 étudiants, gérer leurs inscriptions, examens, emplois du temps. Ma question est : comment faire ? Voilà ma question diverse.

Je voulais juste préciser que la fermeture des deux postes de titulaire STAPS à la scolarité n'est pas le fait de cette présidence mais a eu lieu durant la mandature précédente.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis bien conscient des problèmes de la filière STAPS. Je suis venu sur place, nous en avons longuement parlé. C'est un cas qui me tient à cœur, je pense que nous allons réfléchir pour savoir comment faire pour la rentrée universitaire du STAPS. Je suis informé, je connais bien ce dossier, nous allons en discuter. Il y avait une dernière question de Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN sur le positionnement de la localisation d'un poste de lecteur.

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (PR 971)** – J'ai appris récemment, peut-être par asymétrie d'information, qu'un poste de lecteur est localisé à la Faculté de droit et d'économie. Certains responsables de Saint-Claude avaient pensé que ce poste était localisé chez eux. Comme nous sommes en Conseil d'Administration, je tenais à dire à tout le monde – j'allais dire haut et fort, je ne parle pas à voix haute mais fort – parce qu'il me semble tout à fait naturel de dire au Conseil d'Administration ce qu'il en est. On a toujours parlé de transparence et d'objectivité. C'est un poste que nous avons depuis plus de 30 ans. Il s'est passé la chose suivante : lorsque Pascal SAFFACHE était Président, il y avait donc un autre Directeur en la personne de Monsieur SAINTON. Ce dernier m'a dit que pour pouvoir faire une nouvelle filière, il faut que nous ayons des titulaires. J'avais donc fait une réunion avec eux – toujours sur le principe que l'étudiant doit être au centre de nos préoccupations – je leur avais dit que la convention disait, qu'ils peuvent considérer que 50 % du volume horaire leur est attribué en attendant que la situation s'améliore, puisqu'il voulait faire une formation. Ça s'est passé exactement ainsi, c'est un poste de la Faculté de droit. Le problème c'est que les nouveaux dirigeants n'étaient pas au courant de cette affaire, ils ont vu, par exemple, qu'il y avait une enseignante qui dispensait des cours d'espagnol. C'est juste une information, je ne veux pas être prolix. C'est bien un poste et je tenais à le dire au Conseil d'Administration.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci, c'était une information de Monsieur MONTAUBAN. Y a-t-il une question sur cette information?

**Mme Laura Line CASSIN (Directrice de Cabinet)** – Je remercie le Doyen de rappeler cet historique et je voudrais lui demander – vu qu'il a parlé de son sentiment de guadeloupéen – s'il consentirait l'année prochaine à partager à 50%... à réfléchir à l'éventualité de partager à nouveau ce poste ?

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (PR 971)** – Il y a deux réactions possibles. Je pourrais dire que je ne veux pas parce que l'on m'a déjà tellement trainé dans la boue mais je pense quand même aux étudiants, j'en discuterai avec vous.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup pour cette réponse. Nous arrivons au terme de notre Conseil d'Administration.

**Mme Raïssa GABOURG (Etudiante 972)** – Ce n'est pas une question mais une réflexion que je me faisais. Je trouve que certains points sont expédiés avec une telle rapidité, je trouve cela un peu déplorable parce que j'estime que (*inaudible*). En tant qu'étudiante je ne comprends pas toujours ce qui se passe, les débats ne me permettent pas d'avoir un avis sur ce qui se fait. Quand c'est (*inaudible*), c'est un peu embêtant.

Concernant la date de clôture des inscriptions, nous en avons discuté et vous avez laissé entendre aux étudiants que (*inaudible*). Comme l'a dit Madame BERTIN, les étudiants s'inscrivent généralement

jusqu'au mois de septembre. Ce n'est pas qu'en Faculté de Lettres, je suis étudiante en Lettres et j'ai été vexée quand vous avez dit que la Faculté de Lettres fonctionnait autrement. Non, elle ne fonctionne pas autrement. Je vous assure qu'en Faculté de Droit et d'Economie, il y a également des étudiants qui s'inscrivent jusqu'au mois de septembre. Si les étudiants sont au centre de tout, pourquoi ne pas leur permettre de s'inscrire jusqu'au 30 septembre ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons déjà arrêté sur ce point. Nous pourrions peut-être y revenir après. Je demande à ce que ça se passe ainsi cette année. En fonction des difficultés rencontrées l'année prochaine, nous verrons si nous devons changer d'attitude. Je suis prêt à changer d'attitude à condition que l'on me dise qu'il y avait tel ou tel problème pour les inscriptions après le 15 septembre.

Je vous remercie pour cette année universitaire qui a été très chargée. Il y a certains que je ne verrai pas dans ce dernier Conseil d'Administration. C'est une année qui a été chargée, qui restera encore chargée car il reste encore beaucoup de choses à faire. Nous avons eu trois Conseils d'Administration en cinq mois mais il fallait absolument les tenir car il y avait du retard. Peut-être aurons-nous moins de conseils en urgence, nous pourrions nous organiser différemment pour permettre aux conseils polaires de s'adapter aux conseils centraux. Nous prévoyons suffisamment tôt pour éviter qu'il y ait autant de conseils en même temps. Je suis conscient que cela demande beaucoup de temps, beaucoup d'énergie parce qu'il faut préparer les dossiers.

Je vous remercie tous d'avoir été présents à ce Conseil d'administration. Je remercie aussi tous ceux qui travaillent pour préparer ces conseils, qui sont dans l'ombre et qui font que vous avez ces documents aujourd'hui. Cela pose beaucoup de soucis, les deux secrétaires sont restés très tard hier soir pour préparer les documents. Je les remercie aussi. Je remercie l'ensemble de l'Université qui a permis que nous arrivions à cette étape de l'année en ayant fait un maximum de choses pour les étudiants – peut-être pour le personnel aussi – mais également pour l'organisation globale de l'Université afin de la mettre sur les rails avec des bases réglementaires. Nous avons commencé et nous allons poursuivre afin que cette Université fonctionne avec des bases quand nous partirons d'ici cinq ans et que les autres n'aient pas à reprendre à zéro ce qui n'a pas été fait.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

*(Séance levée)*